



Direction des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
de la Guadeloupe (DIECCTE)

**Le MARCHÉ du TRAVAIL
et les POLITIQUES de l'EMPLOI
en GUADELOUPE et ÎLES du NORD**

Bilan 2013



Evolution du contexte social, mutations économiques, crise financière... De nouveaux dispositifs de régulation et d'animation sont nécessaires pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. Tel est le sens de la création des Directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) ; elles s'inscrivent en outre dans le droit fil de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RéATE), visant à mettre en place au niveau régional un nombre de Directions resserré pour piloter les différentes politiques publiques de l'Etat. Créées par le décret n° 2010-1852 du 17 décembre 2010, les DIECCTE ont été mises en place depuis le 1^{er} janvier 2011 dans les cinq départements d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion. Elles sont l'équivalent pour les DOM des DIRECCTE en Métropole. Le décret leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales.

Le décret du 17 décembre 2010 attribue aux DIECCTE des missions identiques à celles des DIRECCTE, dans les champs de :

- la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail ;
- du développement des entreprises et de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en France et à l'étranger, de la formation professionnelle, de l'industrie ;
- du contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ainsi que de la mise en oeuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs et de la métrologie ;
- la gestion des crédits européens, notamment le Fond Social Européen (FSE).

Au travers de ses missions, la DIECCTE de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et des compétences. Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat Région. Elle met aussi en oeuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle. Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études. Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens. Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF). Elle participe aux initiatives qui tendent à améliorer les conditions de travail en soutenant l'activité de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT). Dans sa mission d'information, la DIECCTE diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2013 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le service Etudes Statistique Evaluation (ESE) de la DIECCTE de Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos partenaires.

CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

SOMMAIRE

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD

Sommaire	3
Synthèse	4

Le marché du travail en Guadeloupe et Îles du Nord en 2013

I • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	5
II • Les femmes à la recherche d'un emploi	6
III • Les jeunes demandeurs d'emploi	7
IV • Les seniors demandeurs d'emploi	8
V • Les demandeurs d'emploi de longue durée	9
VI • Les demandeurs d'emploi handicapés	9
VII • Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation	10
VIII • Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle	11
IX • Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune	11
X • Les demandeurs d'emploi dans les Iles-du-Nord	12
XI • Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories A à E)	13
XII • L'ancienneté d'inscription à Pôle emploi	14
XIII • Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi	14
XIV • L'indemnisation des demandeurs d'emploi	16
XV • Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi	18

Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et Îles du Nord en 2013

I • Vue d'ensemble	20
A - Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion	20
B - Les dispositifs mis en œuvre	
1 • L'insertion et la formation des jeunes	20
2 • La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et	21
des allocataires de minima sociaux	
3 • L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	22
II • Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand	23
A - Les contrats en alternance	
1 • Le contrat d'apprentissage	23
2 • Le contrat de professionnalisation	24
B - Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)	26
C - Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)	27
D - Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis)	27
E - Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	29
F - L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)	31
G - Le Contrat de Génération	33
III • Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand	
A - Le Contrat Unique d'Insertion -	33
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)	
B - Les Emplois d'Avenir	36
Sigles et acronymes utilisés dans ce document	39

SYNTHÈSE

En 2013, en Guadeloupe et dans les Îles du Nord, la situation sur le marché du travail continue à se détériorer, mais à un rythme moins rapide que les années précédentes. La demande d'emploi en fin de mois (DEFM) augmente de 1,8 % en catégories ABC contre +5,3 % un an plus tôt en données brutes. Toutes catégories confondues (ABCDE), 72 610 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi. Les seniors (50 ans et plus) sont encore particulièrement touchés. Leur nombre croît de 13,1 % en 2013 en catégories ABC (1 876 demandeurs supplémentaires) après +16,0 % en 2012. Chez les 50 ans et plus, la demande d'emploi est en hausse régulière depuis de nombreuses années et depuis 2008, il y a plus de seniors inscrits que de jeunes de moins de 25 ans. La fin des mesures d'âge, une conjoncture économique morose et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi expliquent la flambée de la demande d'emploi senior. La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans diminue de 0,9 % en 2013 alors qu'elle augmentait de 5,5 % en catégorie ABC en 2012. Les actifs adultes (tranche d'âge des 25-49 ans) sont habituellement les moins touchés par la hausse de la demande d'emploi. Leur nombre se réduit de 1,4 % (après +2,1 % en 2012). Les femmes, bien que concernées par la hausse de la demande d'emploi voient leur situation se dégrader nettement moins que celle de leurs homologues masculins (+0,3 % contre +3,8 % en catégories ABC). La part des femmes baisse en 2013 mais ces dernières restent très largement surreprésentées à Pôle emploi (57,8 % des demandes). La demande d'emploi de durée d'inscription supérieure ou égale à un an augmente de 3,2%. Le nombre de demandeurs concernés passe à 37 157 en catégories ABC (+1 135). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an (54,7 %) contre quatre sur dix dans l'hexagone (41,7 %). Par ailleurs, 16 315 demandeurs sont inscrits à Pôle emploi sans discontinuité depuis trois ans ou plus.

En 2013, les flux d'entrée et de sortie de Pôle emploi augmentent. Le nombre des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 64 393, en hausse de 1,9 % sur un an (+1 228). Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi est la « fin de contrat ou de mission d'intérim ». Il recule de 5,6% après une augmentation en 2012 (+2,9%). Le second motif en importance, « 1ère entrée », augmente de 6,2% après une diminution de 3,0% en 2012. Le troisième motif « reprise d'activité après interruption » diminue de 9,2% après une hausse de 9,8% en 2012. Les sorties de Pôle emploi sont en hausse de 5,6% d'une année sur l'autre pour s'établir à 63 116. Les sorties sont en hausse pour tous les motifs sauf pour « entrée en stage » (-17,3%) et « radiation administrative » (-16,7%). 9 360 offres d'emploi ont été collectées par Pôle emploi, soit une baisse

de 22,8 % après une diminution des offres en 2012 (-11,3 %). Les offres durables de 6 mois et plus (52,2 % des offres) ont par contre connu une augmentation (+22,6 %). Parallèlement, 7 732 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 82,6 % des offres collectées.

En 2013, la situation du marché du travail ne s'est pas améliorée en raison d'une conjoncture économique toujours mal orientée. Face à la montée de la demande d'emploi, des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en oeuvre plus particulièrement en faveur des publics les plus exposés et les plus vulnérables au chômage. Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi. L'Etat s'est engagé à intervenir directement en faveur des publics les plus exposés face au chômage par une politique d'aide à l'emploi ciblé. Pour les jeunes, premiers publics concernés par leur présence en proportion (six actifs sur dix), l'Etat se mobilise fortement pour augmenter leur employabilité avec des dispositifs tels que les contrats en alternance. Grâce au contrat d'apprentissage, contrat de travail qui associe une formation qualifiante et « diplômante », 962 jeunes ont été apprentis en 2013 (soit +20,1 % sur an). Pour le contrat de professionnalisation, qui permet d'acquérir une qualification professionnelle, le nombre de nouveaux contrats s'est effondré en 2013 passant de 568 à seulement 143 contrats soit une diminution de 75,0 % sur un an.

La mise en oeuvre des emplois d'avenir a permis à plus de 1 500 jeunes d'occuper un emploi durable de trois ans au mois. Ce dispositif a sans nul doute eu un impact positif sur l'évolution du chômage des jeunes. Le nombre de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi recule de 0,9 % en catégorie A en 2013 (une première depuis six ans).

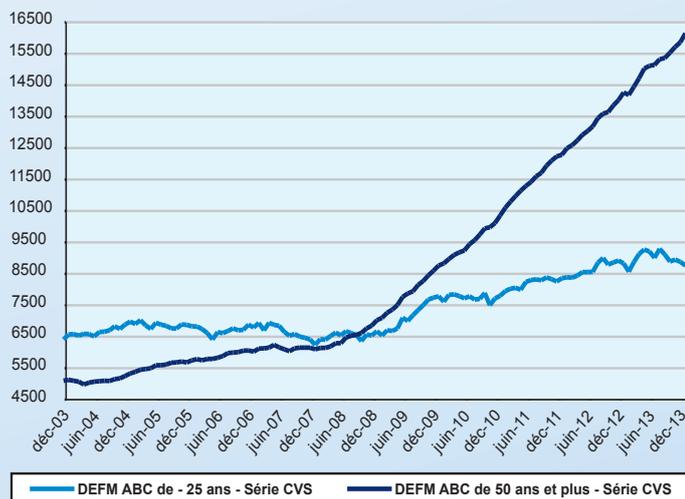
D'autres mesures en faveur des jeunes sont mises en oeuvre notamment le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le PIJ (Projet Initiative Jeune) - Création d'Entreprises.

Pour les populations les plus éloignées voire exclues du marché de l'emploi (femmes, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi non diplômés etc.) l'Etat met en oeuvre le CUI-CAE Dom (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi), dispositif dans le secteur marchand dont le nombre de bénéficiaires a reculé de 20,0 % par rapport à l'année 2012. Dans le secteur non marchand, un seul dispositif est en vigueur le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'accompagnement vers l'Emploi) et fait figure de tremplin vers l'emploi durable. Le nombre de contrats enregistrés est en repli également de 10 % et a atteint le chiffre de 4 404 contrats. A côté des mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion des publics les plus difficultés, l'Etat soutient l'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés soit environ 8 000 entreprises guadeloupéennes par des exonérations de charges patronales de sécurité sociale prévues par les lois pour l'Outre-mer dont la mise en oeuvre date de 2001. Ces exonérations coûtent en moyenne plus de 300 millions d'euros par an à l'Etat. L'arrivée des emplois d'avenir permet à plus de 1 000 jeunes sans emploi d'occuper un emploi pendant au moins trois ans.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD EN 2013

I • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

La demande d'emploi A et ABC en données CVS*

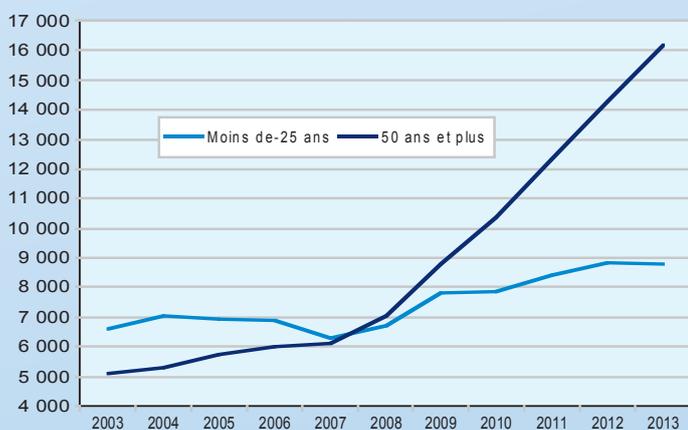


Source : Dares STMT, Pôle emploi

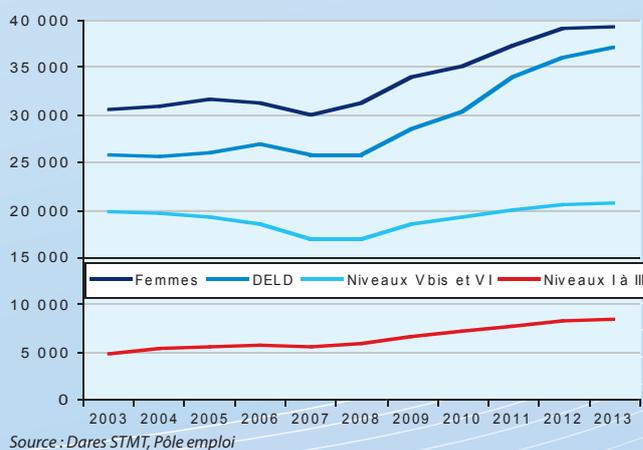
* données CVS : données corrigées des variations saisonnières

En 2013, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A ou ABC inscrits à Pôle emploi continue d'augmenter mais à un rythme sensiblement inférieur à celui observé en 2012. Ainsi, 67 937 personnes sont inscrites dans les catégories ABC fin 2013, alors que ce nombre atteignait 66 766 fin 2012 (1 117 demandeurs inscrits supplémentaires en fin de mois en un an). Ainsi, le nombre de personnes sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi est en hausse de 1,8 % sur un an. Un an plus tôt, la hausse s'établissait à 5,3 %. Si la hausse de la demande d'emploi est plus modérée, le niveau atteint fait néanmoins figure de record.

Evolution des principales catégories de la DEFM ABC depuis 2003



Source : Dares STMT, Pôle emploi



Source : Dares STMT, Pôle emploi

La hausse sur un an du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A ou ABC observée en 2013 touche les deux sexes. Elle est nettement plus importante pour les hommes (+3,8 % en ABC) que pour les femmes (+0,3 %). Ce constat de dégradation plus forte pour les hommes, même s'il est très relatif, est observé régulièrement depuis 2009 alors que ce n'était pas le cas avant. La proportion de femmes parmi les demandeurs inscrits à Pôle emploi est ainsi en baisse en 2013 à 57,8 % en catégories ABC (-0,9 point sur un an). Cette part est aussi la plus faible observée depuis fin 2005 (58,9 % à l'époque).

La situation des seniors est très préoccupante. Depuis 2001, leur nombre augmente sans discontinuité. Mais depuis 2008, ils sont aussi les seuls à connaître une croissance annuelle à deux chiffres de leurs effectifs à Pôle emploi. La dégradation conduit ainsi à élever encore

leur part dans la demande d'emploi. Ils sont désormais 23,8 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC (21,4 % fin 2012). La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation. En revanche, les moins de 25 ans n'ont pas vu leur situation se détériorer davantage en 2013. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue de -0,9 % après avoir connu une augmentation en 2012 (+5,5 % en catégories ABC). De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories ABC baisse de 0,4 point à 12,9 % fin 2013.

Part des principales catégories de la demande d'emploi ABC depuis 2002

Au 31/12	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evol2013/ 2012 en pt
DEFM ABC	52 152	53 197	53 619	52 855	49 901	51 502	57 323	59 627	63 421	66 766	67 937	
Femmes	58,3%	58,0%	58,9%	59,1%	60,0%	60,6%	59,2%	58,8%	58,7%	58,7%	57,8%	-0,9
Moins de-25 ans	12,7%	13,2%	12,9%	13,0%	12,6%	13,1%	13,7%	13,2%	13,2%	13,3%	12,9%	-0,4
50 ans et plus	9,8%	10,0%	10,7%	11,4%	12,2%	13,7%	15,3%	17,4%	19,4%	21,4%	23,8%	2,4
DELD	49,4%	48,1%	48,3%	50,8%	51,6%	50,1%	49,7%	50,8%	53,7%	54,0%	54,7%	0,7
Niveaux Vbis et VI	37,8%	36,7%	35,7%	35,1%	33,7%	32,8%	32,2%	32,1%	31,5%	30,7%	30,3%	-0,4
Niveaux I à III	9,0%	9,9%	10,2%	10,7%	11,1%	11,3%	11,5%	11,9%	12,2%	12,2%	12,4%	0,2

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Les demandes d'emploi de longue durée (DELD), c'est-à-dire celles d'un an ou plus enregistrées à Pôle emploi, ont progressé à un rythme nettement plus élevé que la tendance générale (+3,2 %) mais à un rythme moins rapide qu'en 2012 (+5,8 %). Elles s'établissent à 37 157 en catégories ABC (+1 135). Les demandes de très longue durée (2 ans et plus) augmentent à un rythme plus soutenu (+4,4 %) même s'il ralentit par rapport à 2012 (+10,7 %). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis un an et plus (54,7 %, +0,7 points en un an). Aucune des 22 régions de l'hexagone ne présente un tel taux. Dans les Dom, seule la Réunion présente un taux plus élevé : 56,2 % (hors Mayotte, où les données ne sont pas disponibles). Le nombre de demandes de niveaux de formation I à III (Bac + 2 et plus) est en hausse moyenne de 3,3 % pour s'établir à 8 442 (+271). Le nombre de demandes de niveaux Vbis à VI (sans diplôme) augmente bien plus faiblement de 0,4 % pour s'établir à 20 560 (+77). Le niveau de formation des inscrits à Pôle emploi continue de progresser. En effet, la part des demandeurs les moins « qualifiés » continue de baisser pour s'établir à 30,3 % en 2013 alors que celle des niveaux au moins égal au baccalauréat s'accroît. 31,9 % des demandeurs ont en effet un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 12,4 % ont un niveau de formation plus élevé. Cela n'est que le reflet du niveau de formation qui progresse dans l'ensemble de la population. Les demandeurs d'emploi ont pour une grande part un niveau de formation V correspondant aux CAP et BEP (37,5 %). Ils sont 19,5 % à avoir atteint le niveau Baccalauréat. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger la population du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 50,7 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 37,6 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi. A l'inverse, les

demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 13,5 % à avoir atteint au moins le niveau baccalauréat. Ils ont en grande partie atteint plutôt le niveau de formation CAP-BEP (32,1 %), mais la majorité d'entre eux (54,4 %) ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur (niveaux Vbis ou VI).

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 12,9 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 22,8 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux de niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 12,9 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3ème cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 7,8 % (la mobilité et la formation à l'étranger peuvent aussi impacter le ratio). Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politiques de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles. Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés s'établit à 1 678 en décembre 2013 et est en nette hausse depuis 2008. Fin 2012, il valait 1 370 en catégories ABC, ce qui signifie que la demande handicapée est restée quasi stable sur l'année (+0,5 % de hausse). L'augmentation des demandes d'emploi handicapées est régulière. Il est cependant difficile de dire si cette hausse résulte de l'aggravation du marché du travail pour ce public ou d'une modification des comportements d'activité (inscriptions plus systématiques à Pôle emploi par exemple).

II • Les femmes à la recherche d'un emploi

La demande d'emploi A et ABC en données CVS



La situation des demandeurs d'emploi, quel que soit leur sexe, s'est détériorée en 2013, dans des proportions un peu différentes. La hausse de la demande émanant des hommes est légèrement supérieure à celle des femmes en 2013 comme depuis 2009. Une évolution plus favorable aux hommes avait par contre été constatée entre 2005 et 2008.

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC par sexe

	2003			2013				
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2012/2011	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	21 729	28 657	+3,8%	14,8%	25,3%	53,1%	9,8%	32,4%
Femmes	30 423	39 280	+0,3%	11,5%	22,7%	55,9%	14,4%	28,7%
Ensemble	52 152	67 937	+1,8%	12,9%	23,8%	54,7%	12,4%	30,3%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi femmes est encore en augmentation en 2013 mais le rythme d'augmentation a nettement ralenti (+0,3 % en 2013 après +5,2 % en 2012 à fin décembre).

La progression est plus importante pour les hommes en 2013 comme en 2012 (+3,8 % après +5,3%). La détérioration de la situation économique avait en effet visiblement touché de façon non négligeable les secteurs d'activité les plus masculins dès 2009 et cette tendance a perduré jusqu'à aujourd'hui. Quel que soit la tranche d'âge, le nombre de femmes inscrites à Pôle emploi est néanmoins toujours nettement supérieur à celui de leurs homologues masculins malgré la poussée de la demande d'emploi masculine depuis cinq ans. Un peu moins de six demandeurs d'emploi sur dix sont des femmes (57,8%). La population féminine dans le fichier de Pôle emploi a un niveau de formation plus élevé que la population générale en demande d'emploi. En effet, elle se caractérise en proportion par moins de bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI), 28,7 % contre 32,4 % pour les hommes et davantage de représentantes au-delà du baccalauréat : 14,4 % contre 9,8 % pour les hommes (14,2 % et 9,4 % en 2012 respectivement). Sur la dernière décennie, le niveau de formation des inscrites à Pôle emploi a fortement progressé. Les plus bas niveaux de formation voient leur part se réduire, les niveaux supérieurs au baccalauréat voient au contraire leur part progresser. La formation progresse dans l'ensemble de la population mais les femmes sont plus lourdement touchées par le chômage malgré leur meilleur niveau de formation. Par ailleurs le rôle protecteur des diplômés vis-à-vis du chômage est indéniable mais il tend à s'amoinrir avec l'amélioration générale du niveau de formation initiale de la population : le nombre de demandeurs d'emplois diplômés progresse aussi. Les femmes à la recherche d'un emploi sont moins présentes relativement avant 25

ans et après 50 ans (poursuite des études, vie familiale...). Elles sont donc aussi moins surreprésentées à ces âges à Pôle emploi (51,7 % des moins de 25 ans, 55,1 % des 50 ans et plus). Cependant, en dépit de cette spécificité d'âge a priori plus favorable, les femmes subissent globalement plus le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques grandes familles de métiers traditionnelles (commerce, services) est vraisemblablement pénalisante. Elles sont à l'inverse très peu représentées dans l'agriculture, l'industrie et le BTP et ont de fait probablement moins d'opportunités. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs de longue durée (59,1% chez les inscrits de un an et plus) mais plus encore parmi ceux inscrits depuis trois ans ou plus (61,4 % chez les trois ans et plus). Au deuxième trimestre 2013, le taux de chômage en Guadeloupe s'élève à 26,2 %, au sens du Bureau International du Travail(1) (BIT), contre 22,9 % un an plus tôt. En 2013, le taux de chômage des femmes est de 28,3 % (en hausse, +3,5 points) et celui des hommes de 23,8 % (+3,3 points). L'écart entre le chômage des femmes et des hommes est de 4,5 points. En 2012, le taux des femmes était de 25,0 % et celui des hommes de 20,5 % (4,5 points d'écart). Signalons qu'en parallèle du concept de chômage BIT, il existe aussi le concept de «halo» (population inactive souhaitant travailler) et que des passages entre chômage BIT ou inactivité existent. Dans la situation de sous-emploi que connaît la Guadeloupe, le seul examen du chômage est insuffisant pour décrire l'éventail des situations (chômage, sous-emploi, inactivité...).

(1) Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

III • Les jeunes demandeurs d'emploi

La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue de 0,9 % en 2013 après une hausse de 5,5 % en 2012. Fin 2013, 8 775 demandes de moins de 25 ans en catégories ABC (données brutes) sont comptabilisées dans le fichier de Pôle emploi soit 80 demandes de moins en un an. La part des jeunes femmes a diminué légèrement, passant de 53,1 à 51,7 %. La part des jeunes en demande d'emploi de longue durée (un an ou plus) a crû de 27,9 % à 28,8 % (+0,5 point), ce qui montre que si la situation s'est très légèrement améliorée, elle se complique pour certains d'entre eux. Depuis septembre 2008, la hausse de la demande d'emploi jeune a été conséquente. En 2012-2013, le nombre de jeunes inscrits à Pôle Emploi a dépassé la barre des 9 000 inscrits. Sur la période 2003-2008 antérieure, la demande d'emploi des moins de 25 ans avait au contraire peu évolué et oscillait plutôt entre 5 700 et 6 400 demandes d'emploi (en catégories ABC CVS). L'examen de la situation des 25-29 ans montre également une baisse du nombre de demandeurs de 1,8 % sur un an. Ainsi, les moins de 30 ans qui sont 16 845 à être inscrits fin 2013 voient leur effectif diminuer de 1,3 %.

Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégories ABC

	2003		2013				
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2013/2012	Part des femmes	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
moins de 20 ans	904	1442	-1,5%	43,8%	12,8%	0,7%	13,1%
20 à 24 ans	5694	7333	-0,8%	53,2%	32,0%	14,7%	9,3%
25 à 29 ans	8110	8070	-1,8%	56,8%	44,5%	22,1%	10,9%
Moins de 25 ans	6598	8775	-0,9%	51,7%	28,8%	12,4%	9,9%
Moins de 30 ans	14708	16845	-1,3%	54,1%	36,3%	17,1%	10,4%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

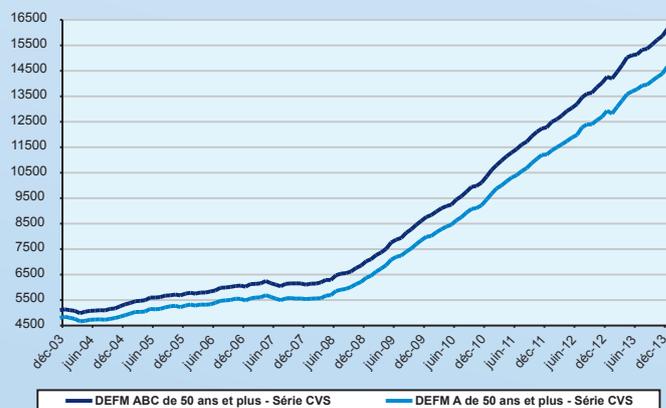
Le nombre d'inscrits à Pôle emploi de moins de 20 ans diminue de 1,5 % après une augmentation de 16,6 % en 2012 (les moins de 20 ans représentent 16,4 % des demandeurs de moins de 25 ans fin 2013). Les demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un plus faible niveau de formation. En effet, 13,1 % sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI) et quelques uns seulement présentent un diplôme de niveau supérieur à la licence, en lien avec leur jeune âge. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans diminue plus modérément (-0,8 %) après une hausse en 2012 (+3,5 %). Ce public, un peu plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes. En effet, ce sont majoritairement des femmes (53,2 %) avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 9,3 % ont un niveau de formation faible (niveaux Vbis et VI). Plus d'un jeune sur deux (52,7 %) de 20 à 24 ans

a un niveau baccalauréat ou un niveau supérieur (14,7 % au-delà du baccalauréat). Le nombre des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 29 ans diminue également (-1,8 %) après avoir connu la hausse la plus modérée parmi «le public jeune» en 2012 (+2,8 %). Cette population, majoritairement féminine et relativement bien formée (22,1 % ont un niveau supérieur à celui du baccalauréat), se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'ancienneté au moins égale à un an. En effet, fin 2013, 44,5 % des jeunes de 25 à 29 ans qui souhaitent occuper un emploi sont à sa recherche depuis au moins un an. Pour les jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est très élevé (59,7 % en juin 2013) et vaut plus de deux fois le taux de chômage global (26,2 %).

IV • Les seniors demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors) sont en nette augmentation en 2013 (+13,1 % en catégories ABC à fin décembre après +16,0 % en 2012). Le marché du travail de ce public s'est constamment dégradé depuis 2001 et le nombre d'inscrits n'a pas cessé de croître à partir de cette date. Entre 2001 et 2007, la dégradation était restée «contenue». Mais depuis 2008, le nombre de seniors inscrits à Pôle emploi a beaucoup augmenté, à un rythme extrêmement rapide. Les seniors sont la seule catégorie de demandeurs à connaître une croissance régulière à deux chiffres depuis 2008. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation. La hausse de la demande d'emploi senior est relativement plus forte pour les hommes que pour les femmes en 2013 (hommes +14,9 %, femmes +11,7 %) alors que c'était « plus équilibré » en 2012. Les seniors sont fortement concernés par des demandes de longue durée. Ainsi deux tiers des inscrits à Pôle emploi de 50 ans et plus le sont depuis un an ou plus. Les femmes seniors inscrites à Pôle emploi, plus nombreuses (55,1 % de la demande d'emploi senior), sont aussi plus souvent que les hommes inscrites en demande d'emploi de longue durée. Ainsi 70,0% des femmes de 50 ans ou plus sont inscrites depuis au moins un an à Pôle emploi. 66,1 % des hommes de 50 ans et plus sont dans ce cas.

La demande d'emploi des 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (Données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Caractéristiques des demandeurs de 50 ans et plus à Pôle emploi (catégories ABC)

	2003		2013			
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2013/2012	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	2 343	7 261	+14,9%	66,1%	5,3%	56,3%
Femmes	2 768	8 907	+11,7%	70,0%	5,1%	52,8%
Ensemble	5 111	16 168	+13,1%	68,3%	5,2%	54,4%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Au deuxième trimestre 2012, le taux de chômage des seniors (50 ans et plus) au sens du BIT atteint 13,7 % et augmente sur un an (12,6 % à fin juin 2012). Signalons que certains «inactifs» non considérés comme chômeurs au sens du BIT souhaiteraient travailler mais sont soit découragés par la situation économique (et ne faisant pas de recherche), soit indisponibles pour d'autres raisons (familiales, santé).

La difficulté des seniors ne réside pas tant dans un niveau de chômage excessif au sens du BIT (en comparaison d'autres «catégories» de population, les jeunes, les femmes...) mais plutôt dans la difficulté à se maintenir sur le marché de l'emploi (avec l'âge) ou à retrouver un emploi après une perte d'emploi passé un certain âge.

V • Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)²

En 2012, plus de la moitié des inscrits (54,7 %) est demandeur d'emploi de longue durée (inscription continue d'un an ou plus à Pôle emploi) contre 39,2 % dans l'hexagone. Hors Îles du Nord, ce taux atteint même 56,0 %. La hausse du taux d'inscrits en longue durée en 2013 (+0,7 point en catégories ABC) s'accompagne d'une augmentation de la demande d'emploi de longue durée en niveau (+ 1 135). La demande d'emploi de longue durée (DELD) augmente ainsi de 3,2 % en 2013 (après +5,8 % en 2012), pour s'établir à 37 157 demandes.

En Guadeloupe, un taux important de demandes d'emploi de longue durée est régulièrement observé. Depuis le début des années 2000, le taux de DELD a ainsi oscillé autour de 50,0 %, descendant en dessous certaines années. En 2013, ce taux atteint néanmoins un niveau record.

(2) Il s'agit de personnes inscrites à pôle emploi pendant au moins 12 mois sans interruption

Les demandes d'emploi de longue et courte durées (données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC de longue durée

	2003		2013					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2013/2012	Part des femmes	part des - 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
DELD 1 à 2 ans	11 100	13 400	+1,0%	56,7%	12,4%	21,7%	13,5%	28,0%
DELD 2 à 3 ans	6 178	7 442	-4,4%	58,2%	7,6%	27,7%	10,7%	31,6%
DELD 3 ans et +	8 462	16 315	+9,0%	61,4%	1,8%	37,2%	6,8%	39,6%
Ensemble des DELD	25 740	37 157	+3,2%	59,1%	6,8%	29,7%	10,0%	33,8%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

La progression de la demande d'emploi de longue durée s'observe selon la durée d'inscription avec quelques nuances. La hausse la plus forte en 2013 concerne la catégorie de demandeurs d'emploi de longue durée de trois ans et plus (+9,0 %). En 2012, cette catégorie connaissait déjà une hausse forte (+10,1 %). La catégorie de demandeurs d'un à deux ans d'inscription et plus croît de 1,0 % en 2013 (contre une baisse de 1,6 % un an plus tôt). Seul le nombre de de-

mandeurs d'emploi de deux à trois ans d'inscription baisse de 4,4 %. Cette «catégorie» avait vu ses effectifs en hausse de 11,8 % en 2012. Les facteurs «aggravants» du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation Vbis et VI (sans diplôme).

VI • Les demandeurs d'emploi «travailleurs handicapés»

La demande d'emploi TH (données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

En Guadeloupe, la demande d'emploi «Handicapé» représente 1 678 demandes fin 2013 contre 1 670 demandes fin 2012 en données brutes (catégories ABC). Il y a une hausse très légère en 2013 (+0,5 %). Les demandes d'emploi handicapées représentent globalement une faible part de l'ensemble de la demande d'emploi en Guadeloupe (2,5 %). Compte tenu d'un marché du travail guadeloupéen structurellement difficile, les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi pourraient avoir une propension plus forte à ne pas s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, le niveau d'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés (tout comme celui des travailleurs handicapés dans l'emploi) n'est probablement pas neutre quant aux résultats d'insertion de ce public et d'accès durable à l'emploi. Les taux d'activité et d'emploi des personnes handicapées sont particulièrement faibles. La croissance de la demande d'emploi «travailleur handicapé» (TH) entre 2003 et 2013 (+81,4 %) ne reflète à l'inverse pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public mais souligne peut-être une volonté plus

forte des demandeurs handicapés de s'inscrire grâce aux structures dédiées qui encouragent les sans emploi à effectuer des démarches d'insertion, y compris d'inscription à Pôle emploi. Il y a à peu près autant de femmes que d'hommes handicapés inscrits à Pôle emploi. La part des jeunes est relativement faible (4,4 %), celle des 50 ans et plus est importante et atteint 33,4 % en hausse ces dernières années. Les demandeurs d'emploi handicapés cumulent les difficultés : Une forte proportion des demandeurs a un niveau de formation faible.

36,8 % des demandeurs ont un niveau de formation compris entre les niveaux Vbis et VI, équivalent à celui de fin de collège (4ème, 3ème). A contrario, seulement 9,0 % ont un niveau au moins égal à Bac+2. Le niveau de formation des demandeurs handicapés tend néanmoins à progresser à l'instar de celui de l'ensemble des demandeurs. Les demandeurs handicapés sont nombreux à présenter une durée d'inscription à Pôle emploi supérieure à un an (64,2 %). Leur « employabilité » en souffre certainement.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés (catégories ABC)

	2003		2013					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2013/2012	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	482	858	+0,5%	4,8%	31,4%	63,4%	6,1%	39,0%
Femmes	443	820	+0,5%	3,9%	35,5%	65,0%	12,1%	34,5%
Ensemble	925	1 678	+0,5%	4,4%	33,4%	64,2%	9,0%	36,8%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

VII • Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation

Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP-BEP (37,5 %). Ils sont 31,9 % à avoir atteint au moins un niveau Bac et 12,4 % à avoir un niveau supérieur fin 2013. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 50,7 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 37,6 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi. A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 13,5% à avoir atteint au moins le niveau Bac. La grande partie d'entre eux atteint le niveau de formation CAP-BEP (32,1 %), mais la majorité ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur. Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui

représentent 12,9 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont surreprésentés. Les jeunes représentent 22,8 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation. Ceux des jeunes ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et représentent 12,9 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3ième cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 7,8 % (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio). Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politique de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon le niveau de formation

	2003		2013					
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +
Niveaux I et II (Bac +4 et plus)	1 559	3,0%	3 207	4,7%	67,2%	7,8%	11,8%	40,7%
Niveau III (Bac +2)	3 157	6,1%	5 235	7,7%	66,7%	16,1%	8,8%	46,1%
Niveau IV (Bac)	7 611	14,6%	13 228	19,5%	64,4%	25,4%	10,1%	47,7%
Niveau V (BEP-CAP)	19 532	37,5%	25 475	37,5%	53,9%	12,9%	20,3%	57,1%
Vbis (CEP SES BEPC)	6 526	12,5%	7 448	11,0%	58,1%	8,1%	36,2%	63,4%
Niveau VI (1er cycle 2ème degré)	13 182	25,3%	13 112	19,3%	52,9%	2,0%	46,5%	59,8%
Non ventilés	585	1,1%	232	0,3%	48,7%	65,9%	8,2%	9,9%
TOTAL	52 152	100,0%	67 937	100,0%	57,8%	12,9%	23,8%	54,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le taux de chômage au sens du BIT demeure étroitement lié au niveau de formation. Le taux de chômage des actifs sans diplôme (35,0% en juin 2013) est trois fois plus élevé que celui des diplômés

du supérieur (12,0 %) selon l'enquête emploi de l'Insee. Le diplôme, s'il ne constitue pas une garantie d'emploi, reste un solide argument pour se protéger du chômage.

VIII • Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

En 2013, les demandeurs d'emploi se concentrent encore et surtout dans la catégorie des employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Plus d'un demandeur d'emploi sur deux est inscrit comme employé qualifié (51,2 %). Et, plus d'un demandeur sur quatre est inscrit comme employé non qualifié (26,9 %). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi relèvent de la catégorie des employés (78,0 %).

En revanche, très peu de demandeurs d'emploi sont inscrits comme cadre. Seulement 2,2 % des inscrits sont répertoriés dans la catégorie cadre. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs en catégorie d'employé. En effet, 68,7 % des demandeurs d'emplois inscrits comme employé qualifié ou non qualifié sont des femmes. Par contre, peu de femmes sont inscrites en recherche d'emploi en tant qu'ouvrier qualifié ou spécialisé ou comme manoeuvre. Les demandeurs d'emploi seniors sont engagés dans une recherche emploi plus large, s'inscrivant comme demandeur tout aussi bien en tant qu'ouvrier, employé, technicien et agent de maîtrise (TAM) ou cadre (la répartition étant relativement plus homogène avec une nette surreprésentation chez les ouvriers). Les demandeurs à niveau de formation élevé (niveaux de formation I à III) se positionnent relativement

plutôt sur des postes qualifiés de cadre ou d'agent de maîtrise puis sur des postes d'employé qualifié. Ils représentent ainsi 66,8 % des demandeurs d'emploi TAM ou cadres alors qu'ils ne représentent que 12,4 % des demandeurs. Mais compte tenu des métiers offerts dans l'économie locale où la majorité des actifs est employé, ils se positionnent en «volume» d'abord sur des postes d'employé qualifié (4 916 demandes). Les moins qualifiés (niveaux Vbis et VI) se positionnent plus fortement en proportion sur des postes de manoeuvre ou d'ouvrier spécialisé et qualifié (25,0 %). En volume, ils sont surtout présents à parts quasiment égales entre employé qualifié et non qualifié (plus de 15 000 demandes). Parmi les 1 483 cadres inscrits à Pôle emploi (soit 2,2 % des demandeurs), 44,6 % sont inscrits depuis au moins un an (contre 45,9 % en 2012). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est moins confrontée au chômage de longue durée. Les agents de maîtrise et techniciens enregistrent également une proportion de durée d'inscription supérieure ou égale à un an plus faible (45,3 %) que les autres catégories. Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, plus d'un demandeur d'emploi sur deux (54,7 %) est inscrit depuis un an et plus à Pôle emploi.

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon la catégorie socioprofessionnelle

	2003		2013							
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Manœuvres	2 545	4,9%	2 403	3,5%	12,9%	15,7%	26,2%	54,8%	0,6%	61,7%
Ouvriers spécialisés	3 195	6,1%	3 298	4,9%	14,5%	12,0%	28,5%	57,4%	1,8%	48,9%
Ouvriers qualifiés	4 387	8,4%	5 207	7,7%	3,9%	6,3%	37,7%	54,9%	1,7%	39,5%
Employés non qualifiés	13 093	25,1%	18 245	26,9%	70,4%	19,2%	18,8%	52,7%	5,0%	41,4%
Employés qualifiés	25 753	49,4%	34 768	51,2%	67,8%	10,6%	23,8%	56,7%	14,1%	22,2%
Agents de maîtrise										
Techniciens	1 305	2,5%	2 176	3,2%	44,6%	9,8%	20,6%	45,3%	61,2%	2,9%
Cadres	1 182	2,3%	1 483	2,2%	47,0%	2,0%	32,6%	44,6%	75,0%	2,4%
Non ventilés	692	1,3%	357	0,5%	55,5%	65,5%	6,4%	25,5%	4,5%	9,0%
TOTAL	52 152	100,0%	67 937	100,0%	57,8%	12,9%	23,8%	54,7%	12,4%	30,3%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

IX • Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune

En Guadeloupe, ce sont les communes de la zone d'emploi de l'Est Grande-Terre qui enregistrent la hausse de la demande d'emploi la plus modérée en 2013 avec 13 221 demandes de catégories ABC (+0,2 % de hausse). Dans la grande zone d'emploi de Pointe-à-Pitre qui regroupe une grande partie de la Basse-Terre et trois communes de la Grande-Terre, l'augmentation de la demande d'emploi atteint 1,1 % pour 38 198 demandeurs en catégories ABC soit 60,8 % des demandes de Guadeloupe. La demande d'emploi croît dans la zone

d'emploi de Basse-Terre de 2,1 % et 9 840 demandeurs y sont inscrits en catégories ABC soit 15,7 % des demandes. Mais c'est à Marie-Galante que la hausse de la demande d'emploi est la plus forte en Guadeloupe, sur un effectif plus réduit néanmoins. La hausse atteint 6,3 % et concerne 1 564 demandes. Concernant les Îles du Nord, la progression de la demande d'emploi est encore plus élevée (+7,9 %). Il y a pour la première fois plus de 5 000 demandes de catégories ABC fin 2013 (5 075).

La demande d'emploi de catégories ABC par zone d'emploi en décembre 2013

	2003	2013							
	au 31/12	au 31/12	Evolution	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Basse-Terre	8482	9 840	2,1%	56,6%	13,0%	25,3%	57,6%	10,3%	30,1%
Pointe-à-Pitre	29578	38 198	1,1%	58,5%	13,1%	22,9%	55,1%	13,3%	28,8%
Est-Grande-Terre	9405	13 221	0,2%	56,1%	12,9%	23,8%	58,1%	12,1%	30,5%
Marie-Galante	1320	1 564	6,3%	58,2%	12,7%	25,3%	50,6%	6,5%	36,1%
Non ventilés	243	39	1850,0%	66,7%	35,9%	2,6%	23,1%	20,5%	20,5%
Guadeloupe	49 028	62 862	1,3%	57,7%	13,1%	23,5%	56,0%	12,4%	29,5%
Îles du Nord	3124	5 075	7,9%	59,3%	11,2%	27,1%	38,8%	12,6%	39,3%
Guadeloupe et IDN	52 152	67 937	1,8%	57,8%	12,9%	23,8%	54,7%	12,4%	30,3%

Source : Dares STMT, Pôle emploi - 39 non ventilés en Guadeloupe, 5 dans les Îles du Nord

La hausse de la demande d'emploi de catégories ABC en 2013 concerne 24 des 34 communes de Guadeloupe et des Îles du Nord. Les variations d'une commune à une autre peuvent être d'amplitudes très fortes, de -10,1 % à la Désirade +26,2 % à Saint-Barthélemy.

Dans les Îles du Nord, la demande d'emploi augmente de 7,9 % sur un an, de 26,2 % à Saint-Barthélemy et de 6,6 % à Saint-Martin. Sans les Îles du Nord qui connaissent une évolution plus mauvaise qu'en Guadeloupe en 2013 (c'était déjà le cas en 2012), l'augmentation dans l'archipel guadeloupéen stricto sensu atteint 1,3 %.

La demande d'emploi de catégories ABC par commune en décembre 2013

Au 31/12	Total		Femmes		Moins de 25 ans		50 ans et plus		DELD		Niveaux I à III		Niveaux Vbis et VI	
	2013	evo 13/12	2013	evo 13/12	2013	evo 13/12	2013	evo 13/12	2013	evo 13/12	2013	evo 13/12	2013	evo 13/12
ABYMES(LES)	9995	+1,3%	5890	-1,1%	1380	-1,2%	2164	+11,7%	5669	+2,2%	1188	+5,3%	3053	-0,4%
ANSE-BERTRAND	755	+2,9%	393	+1,6%	100	-1,0%	213	+8,7%	451	+3,2%	67	+11,7%	242	-3,6%
BAIE-MAHAULT	3683	+3,4%	2280	+2,5%	514	-0,8%	722	+10,7%	1875	+3,5%	727	+5,8%	820	+1,7%
BAILLIF	924	+1,7%	521	-2,3%	123	+16,0%	227	+7,1%	525	+3,8%	77	-1,3%	289	+1,4%
BASSE-TERRE	1994	+2,2%	1169	+2,9%	267	+13,6%	496	+12,7%	1147	+0,8%	179	+7,2%	657	+0,2%
BOUILLANTE	1329	+8,5%	748	+3,7%	188	+11,9%	336	+17,5%	706	+11,2%	120	+14,3%	367	+4,0%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	3184	+6,7%	1764	+4,8%	434	+5,3%	893	+23,3%	1830	+10,4%	285	+11,3%	1087	+6,0%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	417	+1,0%	236	-5,2%	63	+16,7%	110	+20,9%	227	+7,1%	27	-6,9%	149	-3,9%
GOURBEYRE	1225	-2,6%	724	-2,3%	154	-4,3%	335	+16,3%	731	-0,8%	126	-10,6%	366	+6,1%
DESIRADE(LA)	223	-10,1%	112	-16,4%	31	-27,9%	57	+7,5%	149	+3,5%	7	-36,4%	99	-11,6%
DESHAIES	648	+2,7%	353	-0,8%	87	+19,2%	181	+20,7%	374	-2,9%	72	+24,1%	176	-3,3%
GRAND-BOURG	805	+6,9%	488	+10,4%	92	-1,1%	190	+21,0%	397	+0,5%	61	+10,9%	282	+6,0%
GOSIER(LE)	3969	+1,0%	2316	-1,2%	453	-0,2%	901	+12,5%	2025	+2,5%	719	-0,1%	1090	-1,2%
GOYAVE	1144	+4,9%	741	+3,2%	130	-7,8%	245	+16,7%	568	-1,2%	133	-7,0%	315	+12,5%
LAMENTIN	2233	-3,1%	1302	-3,6%	261	-11,8%	581	+7,4%	1238	-4,3%	284	-9,0%	638	+0,0%
MORNE-A-L'EAU	3017	+2,4%	1721	-0,7%	420	+1,4%	729	+14,3%	1769	+1,7%	354	+1,7%	892	-0,3%
MOULE(LE)	3713	+2,8%	2097	+4,0%	491	+6,5%	847	+13,7%	2181	+3,2%	464	+12,3%	1082	-0,7%
PETIT-BOURG	2848	-0,5%	1692	-0,6%	357	-3,3%	618	+16,4%	1538	+0,1%	508	+0,0%	686	-5,6%
PETIT-CANAL	1313	-2,5%	722	-4,5%	188	-9,2%	319	+13,5%	800	+3,2%	132	-5,0%	451	+1,1%
POINTE-A-PITRE	2907	+1,8%	1683	+1,1%	372	-7,0%	620	+10,7%	1613	+5,2%	384	+2,4%	831	+3,1%
POINTE-NOIRE	1161	+0,4%	648	+1,4%	152	-10,1%	296	+17,9%	648	-3,7%	91	+12,3%	368	+0,3%
PORT-LOUIS	1027	+0,0%	607	-0,3%	159	+1,3%	218	+11,8%	614	+3,0%	92	-12,4%	307	-5,5%
SAINT-CLAUDE	1297	+4,3%	719	+0,7%	161	+13,4%	287	+7,9%	730	+5,8%	193	+2,1%	322	+2,2%
SAINT-FRANCOIS	2567	+0,0%	1432	-0,5%	308	-7,5%	601	+10,9%	1419	+0,4%	404	+15,1%	745	-3,6%
SAINT-LOUIS	342	+12,1%	186	+10,1%	43	+2,4%	96	+15,7%	168	+4,3%	14	+40,0%	134	+14,5%
SAINTE-ANNE	3623	-0,9%	2049	-2,4%	435	-4,2%	892	+9,0%	2068	+0,5%	433	-3,8%	1104	-6,4%
SAINTE-ROSE	3409	-0,6%	1966	-0,4%	440	-2,9%	807	+13,8%	1885	+0,9%	339	-5,6%	1050	+1,0%
TERRE-DE-BAS	107	+9,2%	54	+12,5%	13	-40,9%	29	+16,0%	67	+9,8%	3	-40,0%	53	+15,2%
TERRE-DE-HAUT	171	+7,5%	91	+12,3%	21	+31,3%	53	+12,8%	102	+15,9%	31	+24,0%	65	+10,2%
TROIS-RIVIERES	1236	+4,5%	701	+3,5%	161	+1,3%	306	+11,3%	705	+2,3%	153	+12,5%	323	+9,5%
VIEUX-FORT	259	+2,0%	133	+3,1%	29	-19,4%	62	+14,8%	158	+3,3%	28	+27,3%	74	+0,0%
VIEUX-HABITANTS	1298	-0,6%	706	-3,3%	167	-9,2%	360	+12,5%	800	+7,0%	100	-14,5%	441	+6,0%
SAINT-BARTHELEMY	390	+26,2%	238	+25,3%	27	+17,4%	80	+33,3%	119	+38,4%	119	+33,7%	74	+21,3%
SAINT-MARTIN	4680	+6,6%	2771	+2,3%	540	+1,9%	1296	+16,5%	1852	+24,4%	520	+10,2%	1920	+2,8%
Non ventilés	44	-78,0%	27	-74,8%	14	-60,0%	1	-97,6%	9	-90,9%	8	-70,4%	8	-87,5%
Ensemble	67937	+1,8%	39280	+0,3%	8775	-0,9%	16168	+13,1%	37157	+3,2%	8442	+3,3%	20560	+0,4%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

La situation des 50 ans et plus (seniors) est particulièrement préoccupante. Ces derniers enregistrent une augmentation de la demande d'emploi à deux chiffres dans presque toutes les communes de Guadeloupe et des Îles du Nord. Dans six communes, la hausse est plus

modérée mais bien réelle. Dans cinq communes, la hausse dépasse les 20,0 %. La demande d'emploi de longue durée a progressé dans presque toutes les communes sauf dans cinq d'entre elles.

X • Les demandeurs d'emploi dans les Îles du Nord

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC s'établit à 4 680 fin 2013 à Saint-Martin. C'est 6,6 % de plus que fin 2012. Les femmes représentent une part importante de la demande d'emploi à Saint-Martin. Six demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes (59,2 %) même si cette proportion baisse légèrement depuis 2007. En 2013, les hommes ont connu une plus forte hausse de la demande d'emploi que les femmes (+13,4 % contre +2,3 % respectivement). Les demandeurs seniors (50 ans et plus) sont chaque année plus nombreux, leur nombre

augmente de 16,5 % en 2013, à peine moins qu'en 2012. Ils représentaient 14,6 % de la demande en 2003. Dix ans plus tard, ce taux atteint 27,7 % alors même que la demande globale a presque doublé. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Martin qu'en Guadeloupe. Elle concerne 39,6 % des demandeurs fin 2013. Les faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont par contre plus fortement représentés qu'en Guadeloupe (41,0 % contre 30,3 %) même si leur importance relative décroît régulièrement.

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Martin

Au 31/12	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	2481	3027	3011	3132	2891	3109	3 707	3 949	4 086	4 392	4 680
Part des femmes / DEFM ABC	67,7%	61,2%	63,2%	64,1%	65,7%	65,2%	63,2%	62,2%	62,0%	61,7%	59,2%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	13,7%	12,1%	11,5%	11,7%	13,0%	12,3%	14,5%	12,5%	12,4%	12,1%	11,5%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	14,6%	13,3%	14,6%	14,6%	15,1%	17,5%	19,2%	21,0%	23,0%	25,3%	27,7%
Part des DELD / DEFM ABC	35,1%	30,5%	30,9%	30,7%	32,5%	30,1%	29,8%	35,0%	35,9%	33,9%	39,6%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	14,4%	11,1%	10,1%	11,4%	12,0%	10,6%	10,5%	10,5%	10,2%	10,7%	11,1%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	51,5%	46,4%	47,7%	46,0%	43,6%	44,6%	43,2%	43,9%	43,9%	42,5%	41,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2013 est de 390 à Saint-Barthélemy. C'est 26,2 % de plus que fin 2012. Les femmes (+25,3 % sur un an) représentent une part très importante de la demande d'emploi à Saint-Barthélemy. Depuis près de 20 ans, entre six et sept demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes. Les moments où la proportion de femmes passant sous les 60,0 % ont été exceptionnellement rares. En 2013, la proportion de femmes diminue très légèrement (-0,5 point) alors que le nombre d'hommes inscrits à Pôle emploi augmente de 27,7 %. Le nombre de jeunes augmente de 17,4 % en 2013, celui des

50 ans et plus augmente de 33,3 %. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Barthélemy qu'en Guadeloupe et concerne moins d'une demande sur trois (30,5 % fin 2013 en hausse de 2,9 points). Les demandes de faibles niveaux de formation (19,0 % des demandeurs en niveaux Vbis et VI) sont très faiblement représentées en comparaison de la Guadeloupe ou de Saint-Martin. Les demandes émanant des plus forts niveaux de formation (niveaux I à III) sont très présentes (30,5 % des demandes) et augmentent de 33,7 % sur un an. Les fluctuations annuelles peuvent être très fortes à Saint-Barthélemy compte tenu de la faiblesse des effectifs concernés.

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Barthélemy

Au 31/12	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	276	211	178	170	147	137	196	229	242	309	390
Part des femmes / DEFM ABC	63,8%	64,9%	65,7%	62,4%	69,4%	69,3%	62,2%	69,9%	66,1%	61,5%	61,0%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	9,8%	6,2%	3,9%	4,7%	4,8%	5,8%	5,1%	10,0%	8,3%	7,4%	6,9%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	10,9%	12,3%	12,9%	14,1%	12,2%	19,7%	19,4%	15,7%	19,0%	19,4%	20,5%
Part des DELD / DEFM ABC	22,8%	30,8%	28,7%	26,5%	31,3%	35,8%	30,6%	30,6%	27,3%	27,8%	30,5%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	19,9%	27,0%	23,6%	21,2%	23,8%	24,1%	26,5%	29,3%	33,9%	28,8%	30,5%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	18,8%	23,7%	20,2%	20,0%	17,7%	19,0%	17,3%	15,3%	16,1%	19,7%	19,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

XI • Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories ABCDE)

La forte augmentation des catégories BCDE ces dernières années a modifié la répartition des catégories de demandeurs. 12 217 demandeurs sont inscrits dans ces catégories fin 2013. Ainsi, la part de la catégorie A qui représentait 89,2 % des demandes d'emploi fin 2003 a perdu 6,0 points et affiche désormais une proportion de 83,2 % de l'ensemble des demandes. En revanche, les demandeurs inscrits ayant occupé une activité réduite de moins de 78 heures (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C) ont augmenté sensiblement et de façon continue depuis 2003. En 2013, les demandes de catégorie B augmentent de 5,6 %, celles de catégorie C de 3,7 %. Les catégories B et C représentent 10,4 % de l'ensemble des demandes d'emploi fin 2013 contre 7,4 % fin 2003. La catégorie D qui concerne les demandeurs d'emploi sans emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi a plus que doublé son effectif depuis fin 2003 en passant à 2 237 demandes. La catégorie E, qui concerne les demandeurs d'emploi en emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, enregistre quant à elle un accroissement de 134,9 % entre fin 2003 et fin 2013. Au sein de celle-ci se trouvent principalement des bénéficiaires d'emplois aidés. Les femmes sont

surreprésentées en catégories B et C (demandeurs d'emploi avec activité réduite de plus ou moins de 78 heures) et à un degré moindre en catégories D et E (demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi). Les demandeurs jeunes sont surreprésentés en catégories D et E. La catégorie D regroupe des demandeurs qui peuvent être en stage ou en formation par ailleurs. Les seniors sont surreprésentés en catégories A et B. Les demandeurs de longue durée sont sous-représentés en catégories D et E. Les demandeurs de niveau de formation élevé (niveaux I à III) sont très nettement surreprésentés en catégories B, C, D, E. Ces catégories regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus ou moins 78 heures (B et C) ou non tenus de faire des actes positifs de recherche (en stage, en formation, en maladie) ou en emploi aidé. Cela montre une précarité accrue des plus diplômés, souvent jeunes et leurs difficultés d'insertion. Par contre, les bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont sous-représentés dans ces catégories, particulièrement dans les catégories C, D et E.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (Données brutes)

	2003		2013								
	au 31/12	structure	au 31/12	structure	Evolution 2013/2012	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 50 ans et +	Part des DELD	Part des niveaux I-III	Parts des niveaux VbVI
Catégorie A	48 172	89,2%	59 545	83,2%	+1,4%	56,7%	13,2%	24,3%	-	11,3%	31,7%
Catégorie B	1 613	3,0%	2 998	4,4%	+5,6%	71,8%	10,2%	24,0%	-	19,2%	24,2%
Catégorie C	2 367	4,4%	4 223	6,0%	+3,7%	63,5%	10,5%	17,2%	-	22,4%	15,3%
Catégories A,B,C	52 152	96,6%	66 766	93,6%	+1,8%	57,8%	12,9%	23,8%	54,7%	12,4%	30,3%
Catégorie D	799	1,5%	2 037	3,1%	+9,8%	59,8%	20,3%	14,4%	3,0%	22,0%	12,8%
Catégorie E	1 037	1,9%	1 750	3,4%	+39,2%	60,6%	20,7%	13,5%	16,7%	24,2%	12,8%
Toutes catégories	53 988	100,0%	70 553	100,0%	+2,9%	58,0%	13,4%	23,2%	51,8%	13,1%	29,1%

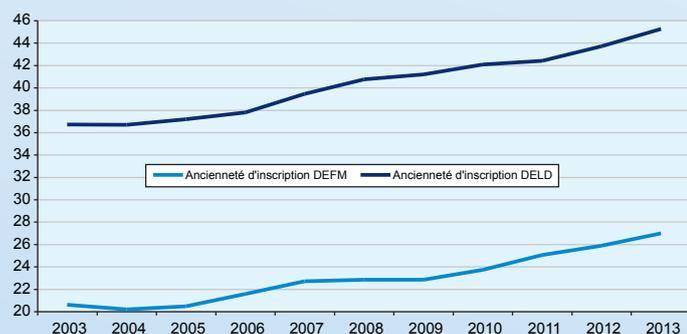
Source : Dares STMT, Pôle emploi

XII • L'ancienneté d'inscription à Pôle emploi

L'ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi augmente régulièrement. Fin 2013, l'ancienneté moyenne d'inscription atteint 820 jours soit 27 mois. En 2012, cette durée valait 787 jours, soit moins de 26 mois. Cette durée évolue à la hausse depuis 2004. L'ancienneté moyenne est de 25,2 mois pour les hommes et 28,3 mois pour les femmes. Elle est plus faible pour les « moins de 25 ans » (9,7 mois), plus importante pour les « 50 ans et plus » (40,1 mois). L'ancienneté moyenne d'inscription des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD, un an et plus) est encore plus importante (45,3 mois). Les

femmes DELD ont la aussi une ancienneté supérieure à celle des hommes (46,8 mois contre 43,1 mois). L'ancienneté est aussi plus importante quand l'âge des demandeurs augmente. Les moins de 25 ans en DELD ont ainsi une ancienneté de 22,9 mois alors que les 50 ans et plus en DELD présentent la durée d'inscription moyenne la plus longue (56,3 mois). Les femmes de 50 ans et plus en DELD présentent les durées d'inscription moyennes les plus longues (58,6 mois).

Depuis 2004, l'ancienneté moyenne d'inscription augmente



Source : Dares STMT, Pôle emploi, ancienneté exprimée en mois

La répartition des demandes d'emploi en fonction de l'ancienneté d'inscription influence sensiblement la valeur de l'ancienneté moyenne. L'examen de la répartition des demandes d'emploi selon leur ancienneté apporte un éclairage complémentaire à la moyenne déjà calculée. Ainsi, la valeur médiane de l'ancienneté d'inscription vaut 14 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. L'écart entre la médiane et la moyenne (13 mois) s'explique par la présence des DELD qui font augmenter l'ancienneté moyenne. Pour les DELD, la médiane atteint 30 mois. 10 % des demandes d'emploi globales ont une ancienneté inférieure à deux mois (1er décile). Pour les DELD uniquement, ce premier décile vaut 14 mois. A l'opposé, 10% des demandes d'emploi globales ont une ancienneté supérieure à 66 mois (9ème décile). Pour les DELD, ce dernier décile vaut 92 mois.

27 mois d'ancienneté moyenne à Pôle emploi fin 2013

Au 31/12/13		Moins 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
Hommes	- de 1 an	4,3	5,0	5,3	4,9
	1 an et plus	22,3	40,4	53,4	43,1
	Ensemble	9,2	24,1	37,1	25,2
Femmes	- de 1 an	4,4	4,9	5,2	4,8
	1 an et plus	23,4	43,9	58,6	46,8
	Ensemble	10,1	26,5	42,6	28,3
Total	- de 1 an	4,3	4,9	5,3	4,8
	1 an et plus	22,9	42,5	56,3	45,3
	Ensemble	9,7	25,5	40,1	27,0

Source : Dares STMT, Pôle emploi, ancienneté exprimée en mois

Médiane : C'est la valeur qui partage en deux groupes équivalents l'ensemble des demandes d'emploi (la moitié des demandes d'emploi ayant une ancienneté supérieure).

Ancienneté moyenne de demande d'emploi (ou de demande d'emploi de longue durée) :

Ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi, mesurée en mois, des demandes d'emploi en cours (ou ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi des demandes de longue durée pour les demandes d'un an et plus). Elle ne doit pas être confondue avec la durée moyenne d'inscription à Pôle emploi qui indique la durée moyenne des demandes d'emploi des personnes qui ont quitté Pôle emploi au cours d'une période donnée, quel que soit le motif de sortie. La durée moyenne est plus courte que l'ancienneté moyenne puisqu'elle est calculée sur la base des seuls sortants, parmi lesquels les demandeurs de longue durée sont sous-représentés.

XIII • Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi

Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Demandes d'Emploi Enregistrées	55 542	58 141	59 691	59 643	58 123	56 692	60 557	64 055	61 671	63 165	64 393
Licenciement économique	4,5%	4,5%	4,6%	3,5%	3,2%	3,5%	3,9%	2,9%	3,0%	3,0%	2,8%
Autre licenciement	5,9%	5,5%	5,5%	6,0%	6,0%	5,7%	5,0%	4,3%	4,2%	3,9%	3,8%
Démission	3,5%	3,4%	2,9%	3,0%	3,1%	3,0%	2,6%	2,4%	2,1%	2,2%	1,9%
Fin de contrat et de mission d'intérim	23,5%	21,5%	20,2%	18,3%	17,0%	19,1%	19,1%	18,0%	18,8%	18,9%	17,5%
Reprise d'activité après interruption	2,5%	1,5%	1,5%	1,7%	2,6%	3,2%	4,1%	5,0%	5,4%	5,8%	5,2%
1ère entrée	16,9%	16,0%	14,8%	14,7%	13,6%	12,8%	14,2%	14,4%	12,1%	11,4%	11,9%
Autres cas	43,1%	47,7%	50,6%	52,9%	54,4%	52,7%	51,2%	52,9%	54,5%	54,8%	56,9%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2013, le total des inscriptions à Pôle emploi a augmenté par rapport à l'année précédente (+1,9 % après +2,4 % en 2012). Ils sont 63 165 entrants à Pôle emploi dans l'année (+1228). Les entrées sont au-delà des 60 000 inscriptions pour la cinquième année consécutive. Dans plus d'un cas sur deux (56,9 %), le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas). Une part non négligeable de ces autres cas correspond vraisemblablement à des réinscriptions, suite à une sortie antérieure pour cessation d'inscription pour défaut d'actuali-

sation. Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi (hors le « autres cas ») est la « fin de contrat et de mission d'intérim ». Ce motif recule de 5,6 % après une augmentation en 2012 (+2,9 %). Le second motif est la « 1ère entrée ou 1ère inscription », en hausse de 6,2 % en 2013 après une baisse de 3,0 % l'année précédente. Le troisième motif « reprise d'activité après interruption » diminue de 9,2 % après une hausse très nette en 2012 (+9,8 %).

Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Demandes d'Emploi Sorties	55 726	56 905	58 941	59 609	60 823	54 785	54 806	61 658	57 729	59 767	63 116
Reprise emploi	10,9%	9,3%	8,7%	9,6%	10,3%	11,2%	9,4%	9,4%	9,4%	8,5%	8,0%
Entrée en stage	4,8%	4,9%	2,9%	2,6%	1,9%	2,2%	2,9%	4,2%	3,2%	5,4%	4,2%
Arrêt de recherche	4,9%	5,0%	4,6%	4,6%	4,1%	3,5%	2,5%	2,1%	3,0%	2,6%	2,5%
Radiation administrative	5,6%	4,8%	5,0%	3,6%	2,2%	1,6%	0,7%	1,2%	2,3%	2,6%	2,1%
Défaut d'actualisation	65,1%	66,0%	68,6%	68,9%	71,0%	69,5%	71,8%	70,9%	68,8%	67,4%	68,4%
Changement d'ALE	3,4%	3,9%	4,0%	3,6%	3,1%	3,6%	4,2%	4,2%	4,7%	4,6%	4,8%
Autres cas de sortie	5,3%	6,0%	6,3%	7,2%	7,4%	8,4%	8,4%	8,1%	8,6%	8,9%	10,0%
Ensemble	100,0%										

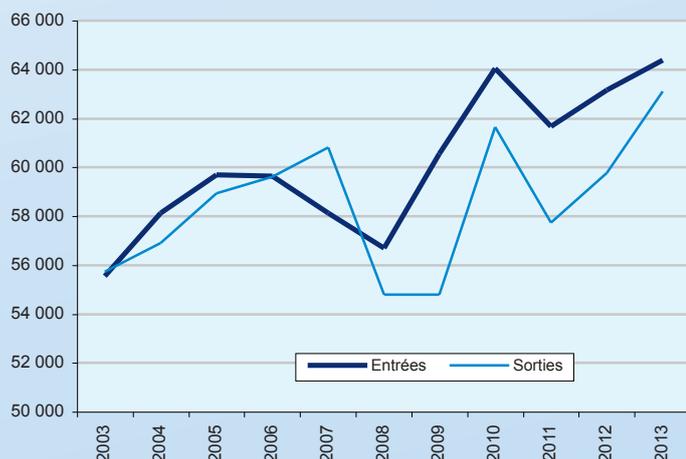
Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2013, les sorties de Pôle emploi sont en hausse de 5,6 % après une augmentation de 3,5 % en 2012 et atteignent le chiffre de 63 116, un niveau record en comparaison des observations des années passées. Les sorties sont en hausse pour tous les motifs sauf pour « entrée en stage » (-17,3 %) et pour « radiation administrative » (-16,7 %). Les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation constituent près de sept sorties sur dix et restent, de part leur importance, difficile à analyser. Ce sont des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription. Du coup,

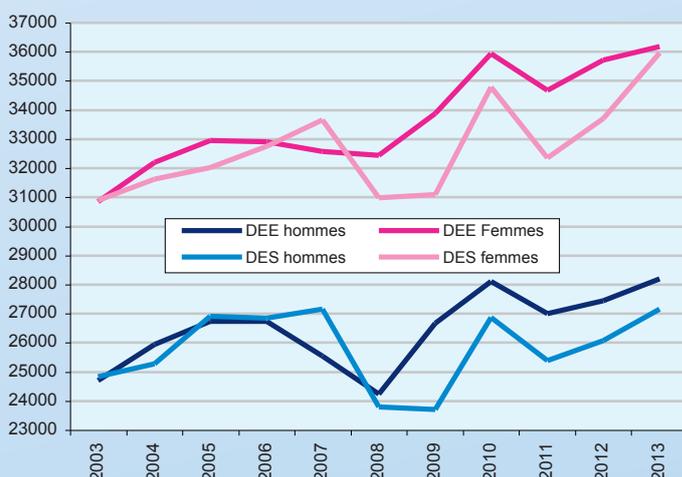
pour ces personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle « ils n'ont pas maintenu » leur inscription auprès de Pôle emploi même si, a priori, il s'agit pour partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Néanmoins, Pôle emploi analyse plus précisément les motifs de sortie. Les sorties pour reprise d'emploi représenteraient à priori une sortie sur quatre en Guadeloupe pour ceux ayant été « radiés ». Les défauts d'actualisation suivis d'une réinscription représenteraient une sortie sur trois.

Flux annuels - Entrées et Sorties - des demandeurs d'emploi en catégories ABC

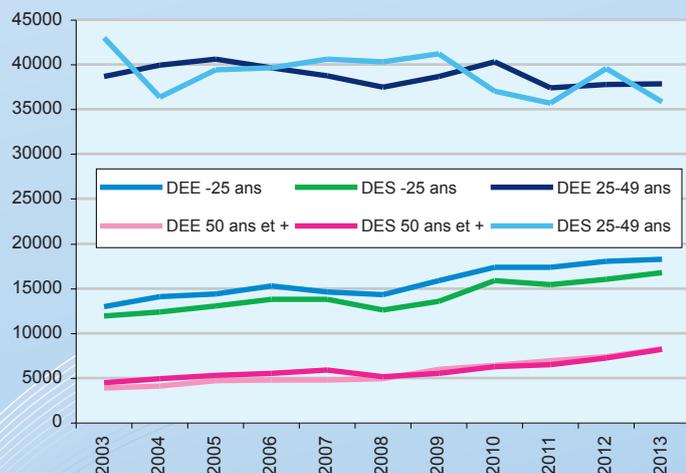
Ensemble



Par sexe



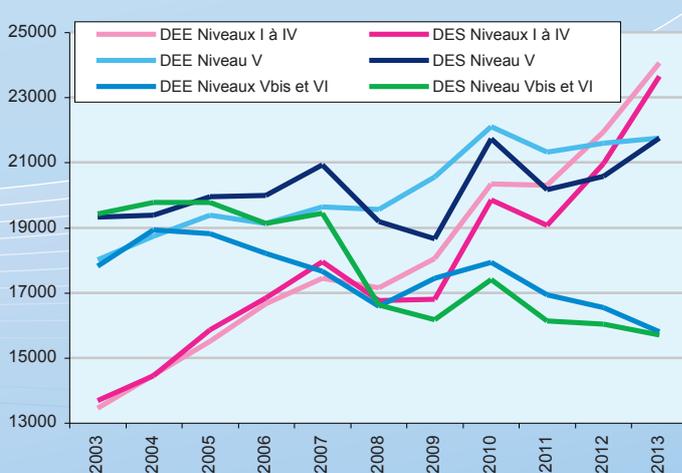
Par âge



Source : Dares STMT, Pôle emploi

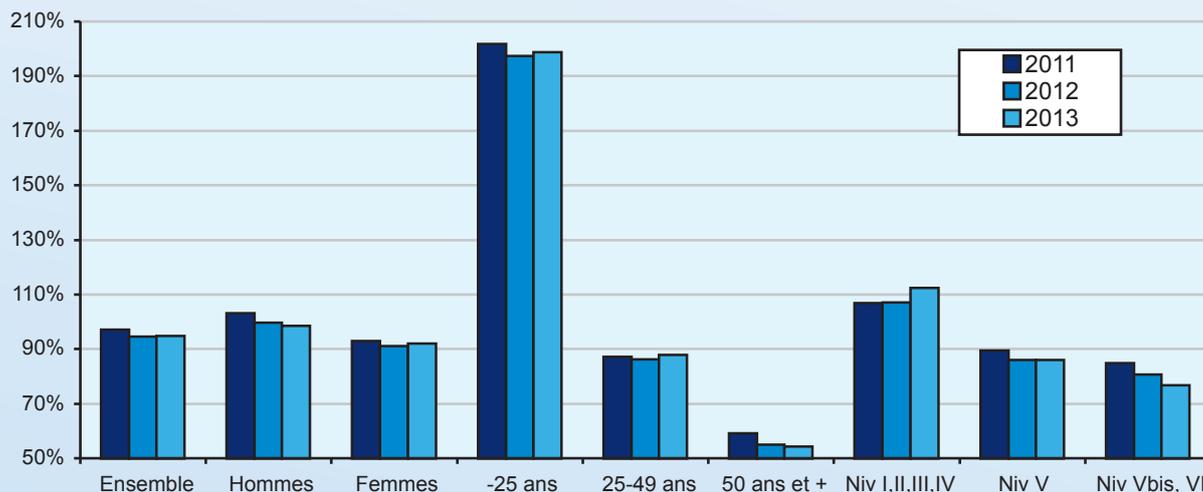
Entre 2002 et 2006, les entrées et les sorties demeurent à des niveaux proches. L'année 2007 ayant été une année particulière avec un solde des entrées-sorties de Pôle emploi nettement négatif (-2 700). Mais depuis 2008, les sorties sont bien inférieures aux entrées, ce qui ex-

Par niveau de formation



plique l'augmentation très forte du niveau de demandeurs d'emploi. En 2013, les entrées restent plus élevées que les sorties de 1 277 « unités ».

Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi ABC par sexe, âge et niveau



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Un niveau élevé du taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles. En 2013, le taux de renouvellement vaut 94,7 % et est pratiquement à son plus bas niveau depuis plus de dix ans. Il valait 94,4 % un an plus tôt (en catégories ABC). Il est de 92,0 % pour les femmes et de 98,4 % pour les hommes. Il atteint 198,8 % pour les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus forte mobilité. Le taux des plus jeunes a augmenté constamment pendant les années 2000 avec accélération au milieu de la décennie mais il baisse un peu depuis

trois ans. A contrario, le faible taux de renouvellement des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de cette catégorie de demandeurs d'emploi. Le taux des seniors vaut 54,1 % en 2013 et a tendance à baisser année après année. Le taux de renouvellement est un peu plus élevé quand le niveau de formation est plus important. Il est de 112,3 % pour le niveau baccalauréat et les niveaux supérieurs. Il vaut 81,8 % pour les niveaux moindres.

XIV • L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2003 à 2013

Au 31/12	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011*	2012*	2013*	Evolution 2013/2012
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	16 122	15 508	14 023	13 120	11 559	12 204	14 682	14 721	16 241	15 630	14 838	-5,1%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	4 424	4 738	5 911	5 635	5 722	5 179	5 720	6 064	6 839	7 206	7 966	+10,5%
Chômeurs indemnisés tous régimes	20 546	20 246	19 934	18 755	17 281	17 383	20 402	20 785	23 080	22 836	22 804	-0,1%
Taux de couverture (3)												
Taux guadeloupéen	38,7%	37,3%	36,4%	34,7%	33,9%	33,5%	35,5%	34,8%	36,4%	34,2%	33,6%	-0,6 pts
Taux hexagonal (*)	63,6%	61,9%	59,1%	59,8%	60,2%	60,7%	61,7%	47,4%	49,5%	48,7%	48,3%	-0,4 pts

Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE - (1) ARE : Allocation de Retour à l'Emploi ; AUD : Allocation Unique Dégressive ; ACA : Allocation Chômeurs Agés.

(2) ASS : Allocation de solidarité spécifique ; AI : Allocation d'insertion, ATA : Allocation Temporaire d'Attente,

(3) (demandeurs indemnisés / DEFM ABC+ dispensés de recherche d'emploi en Guadeloupe, / DEFM ABCDE + dispensés dans l'hexagone)

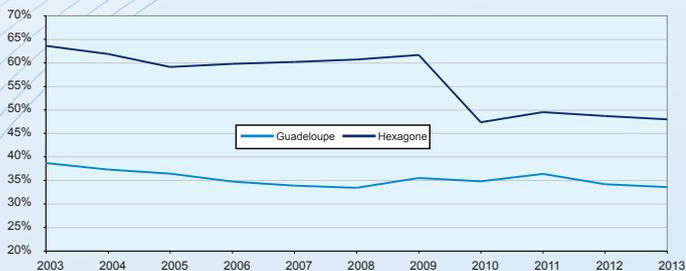
* rupture de série : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul à compter de 2010.

Pour information, on avait précédemment un taux hexagonal à 59,5% en 2010.

Entre 2012 et 2013, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés est pratiquement stable en Guadeloupe (-0,1%) dans un contexte de hausse de la demande d'emploi et s'établit à 22 804 (-32). Les effectifs en régime assurantiel diminuent sensiblement de 5,1% après -3,8 % en 2012. Les effectifs en régime de solidarité augmentent a contrario de 10,5% tout comme en 2012 où ils augmentaient déjà de 5,4 %. Le taux de couverture, qui mesure la part des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories ABC), a atteint 33,6 % fin 2013 en Guadeloupe. Il baisse de 0,6 point sur un an. Au cours de la période (2002 à 2013), les taux de couverture régional et hexagonal ont connu un pic fin 2003 pour varier ensuite sans jamais retrouver ce niveau maximum. La baisse du taux d'indemni-

sation enregistrée entre 2003 et 2008 en Guadeloupe résulte de la diminution du nombre de bénéficiaires (moins de bénéficiaires ARE, AUD ou ACA au mieux compensés par les bénéficiaires ASS, AI ou ATA) dans un contexte de baisse ou de stagnation de la DEFM. A partir de 2008-2009, le contexte change. Il y a davantage de demandeurs d'indemnisés et une forte remontée de la demande d'emploi, qui impacte le taux de couverture (dans un sens ou dans l'autre) en fonction du profil des nouveaux inscrits et des droits à indemnisation qu'ils ont pu constituer. Le taux d'indemnisation atteint 35,5 % en 2009 pour redescendre ensuite. Quelle que soit l'année, le taux de couverture guadeloupéen est toujours resté inférieur de façon nette à la moyenne hexagonale.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi

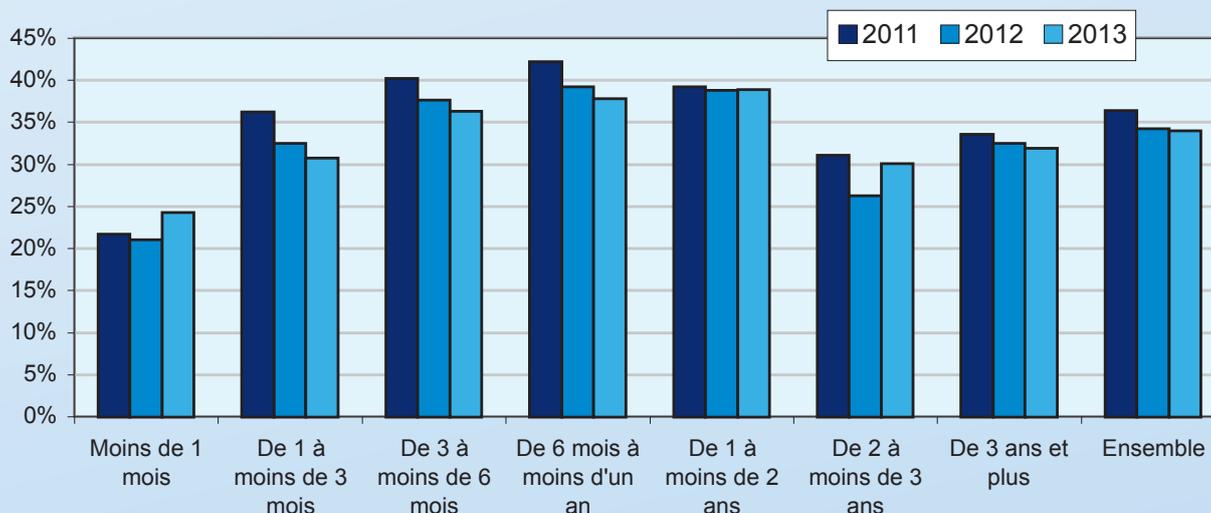


Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

* rupture de série en 2010 : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul à compter de 2010.

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée en partie à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amointrissent avec la durée d'inscription, en particulier après deux ans d'inscription à Pôle emploi. Toutefois cette explication est insuffisante seule car le différentiel de niveau de couverture entre l'hexagone et la Guadeloupe reste très important alors que la moyenne hexagonale est de 48,0 %. Il faut donc invoquer également le manque de droits acquis des demandeurs ayant insuffisamment travaillé pour obtenir une indemnisation.

Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi ABC par sexe, âge et niveau



Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, le taux d'indemnisation vaut 33,6 % en 2013. Au regard de l'âge, ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont le moins pris en charge. Ainsi, un jeune sur cinq inscrit à Pôle emploi est indemnisé. Ensuite, la couverture du chômage augmente régulièrement avec l'âge, en lien avec les droits acquis pendant les périodes d'activité professionnelle ou par le jeu des mesures de solidarité. Les 50 ans et plus sont ainsi indemnisés

à 37,9 % fin 2013, ce niveau de couverture a néanmoins tendance à baisser. Les femmes sont indemnisées à 32,0 % face au chômage contre 36,5 % pour les hommes. Si elles sont globalement moins indemnisées, leur niveau de couverture est resté stable ces dernières années. Concernant les hommes, leur niveau de couverture a baissé et tend à se rapprocher de celui des femmes.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi par sexe et âge

	Femmes				Hommes				Ensemble			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
moins de 25 ans	15,7%	18,1%	18,1%	17,5%	21,6%	25,0%	22,6%	21,4%	18,4%	21,3%	20,8%	20,4%
25 à 29 ans	26,7%	28,7%	28,5%	27,5%	34,3%	35,2%	33,0%	32,7%	29,9%	31,5%	30,0%	30,3%
30 à 49 ans	32,7%	34,6%	32,3%	32,5%	42,8%	42,8%	40,3%	40,5%	36,6%	37,8%	35,2%	35,9%
50 ans et plus	43,0%	44,8%	41,4%	41,1%	48,3%	48,1%	39,7%	35,0%	45,3%	46,3%	42,6%	37,9%
Ensemble	31,5%	33,7%	31,9%	32,0%	39,5%	40,2%	36,5%	35,2%	34,8%	36,4%	34,2%	33,6%

Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

XV • Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi

Evolution des offres d'emploi (catégories A+B+C**) par grand secteur d'activité

	2003	2004	2005	2006	2007	2008*	2009*	2010*	2011*	2012*	2013*	Evolution 2013/2012
Agriculture	171	179	301	366	404	292	291	240	244	160	112	-30,0%
Industrie	799	905	847	837	1151	1196	997	1244	1014	771	765	-0,8%
B.T.P.	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	1 972	1 188	1 219	1 109	1 053	626	-40,6%
Tertiaire	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	12 826	10 383	11 961	11 302	10 134	7 857	-22,5%
Ensemble	11 817	12 260	12 351	13 130	15 882	16 286	12 859	14 664	13 669	12 118	9 360	-22,8%
Moyenne mensuelle	985	1 022	1 029	1 094	1 324	1 357	1 072	1 222	1 139	1 010	780	

Source : Dares STMT, Pôle emploi

* à partir de 2008, nouvelle nomenclature d'activité (NAF 2008)

** Catégories d'offres A+B+C - A : Offres d'emploi durables (+ de 6 mois) - B : Offres d'emploi temporaire (de 1 à 6 mois) - C : Offres d'emploi saisonnier (moins de 1 mois)

Pôle emploi a collecté moins d'offres en 2013. Leur nombre a diminué de 22,8 % après -11,3 % en 2012. La baisse concerne tous les secteurs d'activité et est particulièrement forte dans le BTP (-40,6 %). Ce qui représente 427 offres en moins en 2013. La baisse est relativement moins forte dans le tertiaire (-22,5 %) mais cela représente en valeur absolue 2 277 offres en moins. Le tertiaire concentre 83,9 % du total des offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi en 2013. L'agriculture enregistre une baisse des offres de 30,0 % après -34,4 % en 2012. Le nombre d'offres dans l'industrie ne baisse par contre que de 0,8 %. Parallèlement, 7 732 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de

l'année, soit 82,6 % des offres collectées.

Avertissement : Les offres collectées par Pôle emploi sont les offres d'emploi déposées par les employeurs auprès de Pôle emploi. Depuis juillet 2013, des offres déposées auprès de partenaires de Pôle emploi sont également publiées sur le site internet de Pôle emploi, afin de permettre une plus grande visibilité des offres et faciliter le rapprochement avec les demandes d'emploi. Le nombre d'offres d'emploi collectées publiées ici ne correspond donc pas à l'ensemble des offres accessibles par les demandeurs d'emploi sur le site pole-emploi.fr.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par type et durée de contrat

	CDI	CDD>12 mois	CDD de 7 à 12 mois	CDD de 1 à 6 mois	Interim > 1 mois	CDD < 1 mois	Interim < 1 mois	Ensemble
2003	3 599	1 651	2 138	2 968	393	948	120	11 817
2004	3 375	1 048	2 782	3 597	300	990	168	12 260
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
2008	4 313	1 379	4 509	4 652	934	328	171	16 286
2009	3 100	773	4 448	3 359	471	450	258	12 859
2010	3 111	662	5 689	3 673	343	572	614	14 664
2011	2 827	483	3 569	5 461	337	333	659	13 669
2012	2 290	379	1 319	6 250	374	1 285	221	12 118
2013	1 730	395	2 763	3 693	181	574	24	9 360
Evolution 2013/2012	-24,5%	+4,2%	+109,5%	-40,9%	-51,6%	-55,3%	-89,1%	-22,8%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2013, les offres de tous types de contrat recueillies par Pôle emploi ont fortement baissé (-22,8 %). Les offres en contrat à durée indéterminée diminuent de 24,5 % (après -19,0 % en 2012). Les offres en contrat à durée déterminée (CDD) diminuent sensiblement de 19,6 % (après -6,2 % en 2012). Dans le détail, les évolutions sont très contrastées : Les offres en CDD des durées les plus longues voient leur volume progresser même si elles ne sont pas les plus nombreuses. Ainsi, les CDD de durée supérieure à douze mois augmentent de 4,2 % alors que ceux de durées comprises entre sept et douze mois progressent

de 109,5 %. Le nombre d'offres de contrats à durée déterminée de durées plus courte diminue fortement. Les offres en CDD de un à six mois baissent de 40,9 %, celles de moins d'un mois de 55,3 %. Les offres en contrat d'intérim sont en forte baisse de 51,6 % (après -40,2 % en 2012). Leur volume est désormais extrêmement limité et largement minoritaire sur l'ensemble des offres. Les offres en contrat d'intérim de durée inférieure à 1 mois diminuent de 89,1 % en 2013. Le nombre d'offres en contrat d'intérim de durée supérieure à un mois baisse de 51,6 %.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par nature de contrat

Année	Contrat "normal"	Contrat "aidé"	Contrat en alternance	Autres	Ensemble
2003	7 808	2 971	512	526	11 817
2004	7 772	3 802	233	453	12 260
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
2008	9 168	6 023	131	964	16 286
2009	7 205	4 395	153	1 106	12 859
2010	8 200	4 956	134	1 374	14 664
2011	8 179	4 292	205	993	13 669
2012	8 036	3 539	201	342	12 118
2013	5 945	3 101	65	249	9 360
Evolution 2013/2012	-26,0%	-12,4%	-67,7%	-27,2%	-22,8%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Les offres recueillies à Pôle emploi en 2013 sont globalement en forte baisse. Le volume des offres d'emploi est en recul relativement régulier depuis 2008. Les offres en contrats «normaux» sont en baisse de 26,0 % et le nombre d'offres en contrats «aidés» recule de 17,5 %. Ces deux types de contrats représentant très largement la grande masse

des contrats offerts à Pôle emploi. Les autres contrats enregistrent aussi des évolutions négatives : les offres en contrats en alternance diminuent de 67,7 % et ne représentent plus qu'un nombre d'offres extrêmement limité.. Les offres en contrats «autres» diminuent quant à elles de 27,2 %.

Les 30 métiers les plus offerts par les employeurs en 2012 à Pôle emploi

Familles professionnelles (Fap2009)	Total	dont CDI ou CDD > 12 mois	
		Nombre	Part
L0Z60 : Secrétaires bureautiques et assimilés	705	102	14,5%
A1Z41 : Jardiniers salariés	433	23	5,3%
V5Z81 : Professionnels de l'animation socioculturelle	396	19	4,8%
U1Z91 : Artistes (musique, danse, spectacles)	337	1	0,3%
V5Z84 : Surveillants d'établissements scolaires	271	3	1,1%
S1Z20 : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	260	110	42,3%
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	240	55	22,9%
S1Z40 : Cuisiniers	237	65	27,4%
T4Z60 : Agents d'entretien de locaux	227	31	13,7%
L2Z61 : Agents administratifs divers	226	34	15,0%
R0Z60 : Employés de libre service	209	48	23,0%
J0Z20 : Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	193	4	2,1%
S2Z60 : Employés de l'hôtellerie	174	22	12,6%
T2B60 : Assistantes maternelles	163	62	38,0%
T1Z60 : Employés de maison et personnels de ménage	162	25	15,4%
R0Z61 : Caissiers	155	33	21,3%
T2A60 : Aides à domicile et aides ménagères	155	15	9,7%
B2Z40 : Maçons	146	40	27,4%
R1Z62 : Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	141	33	23,4%
V0Z60 : Aides-soignants	132	47	35,6%
E0Z21 : Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	126	1	0,8%
G0A43 : Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment	125	11	8,8%
J1Z40 : Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	123	32	26,0%
R2Z80 : Attachés commerciaux	113	70	61,9%
T0Z60 : Coiffeurs, esthéticiens	110	40	36,4%
L1Z60 : Employés de la comptabilité	108	39	36,1%
R1Z61 : Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage	97	28	28,9%
V4Z83 : Educateurs spécialisés	97	19	19,6%
A1Z40 : Maraîchers, horticulteurs salariés	94	8	8,5%
L3Z80 : Secrétaires de direction	94	34	36,2%
Total des 30 premiers	6 049	1 054	17,4%
Ensemble des offres enregistrées	9 360	2 125	22,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Sur un total de 9 360 offres de travail comptabilisées par Pôle emploi en 2013, 6 049 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs soit 64,6 % des offres. Il s'agit majoritairement d'emplois d'ouvriers et d'employés généralement peu qualifiés. 22,7 % des offres collectées par Pôle emploi sont des contrats CDI ou CDD de plus de douze mois. Toutefois cette proportion d'offres durables est très variable selon les métiers. Pour les principaux métiers, elle oscille entre quelques pourcents et 61,9 % pour les attachés commerciaux. Cette famille professionnelle présentait déjà en 2012 le plus fort taux d'offre d'emploi en CDI ou en CDD de plus de 12 mois. La part des offres durables a globalement progressée de 0,7 point sur un an, mais a baissé de près de 20 points ces dernières années. Les offres d'emploi qui transitent par Pôle emploi ne représentent cependant qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'économie gua-

deloupéenne. En effet, 80 194 (3) déclarations uniques d'embauche, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par l'URSSAF⁽⁴⁾ de Guadeloupe au cours de l'année 2013.

(3) Ce ne sont pas des équivalents temps plein et l'emploi intérimaire représente 38,5% de ces embauches.

(4) Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

Familles Professionnelles (FAP version 2009)

Les « Familles Professionnelles » (FAP) sont une des principales nomenclatures de métiers. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE) dans les différentes sources sur l'emploi pour codifier les professions et le « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) utilisé par le Pôle emploi pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises, dans une logique opérationnelle de placement.

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE EN 2013

I - Vue d'ensemble

A- LE CHAMP DES POLITIQUES DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Conseil Général intervient dans le domaine de l'insertion des publics en difficulté (allocataires du RSA) et pour les jeunes par l'intermédiaire de la Mission Locale

La Conseil Régional dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les mesures telles que l'Alternance, le CUI (marchand et non marchand), le Civis, l'Emploi d'Avenir et le Contrat de Génération.
- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le sou-

tien aux structures du milieu protégé

- le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes
- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des relations du travail, mutations économiques)
- en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'illettrisme, formation des détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalises)
- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Grâce à un certain nombre de dispositifs spécifiques et particuliers, adaptés aux catégories des publics concernés (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée, seniors...), l'Etat met en œuvre son action pour proposer des solutions d'emploi, de formation ou d'insertion aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi.

B- LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE

1- L'insertion et la formation des jeunes

Mesures dédiées aux jeunes depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrat d'apprentissage	1 014	1 138	936	763	1 121	1 102	597	782	778	806	962
Contrat de qualification (jeunes)	707	621	76								
Contrat d'adaptation	1	3	0								
Contrat d'orientation	82	57	0								
Contrat de professionnalisation (jeunes - 26 ans)			501	610	791	699	413	639	935	451	113
Emplois jeunes (NSEJ) : nombre d'embauches	255*	116*	43*	45*	4*						
Emplois d'Avenir - non marchand										14	1 329
Emplois d'Avenir - marchand										0	214
Emplois d'Avenir Professeur											37
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)	711										
Civis**		11	1 004	2 813	1 735	2 139	2 001	1 868	1 778	1 796	1 905
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)	19	29	25	71	68						
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)		12	24	20	14						
Jeunes embauchés dans le cadre du congé de solidarité			56	184	176	83					
Projet Initiative Jeune (PIJ)	1 440	1 604	1 326	1 167	1 004	921	1 207	1 315	128	104	77
- dont Création d'Entreprise	729	875	622	428	285	195	96	123	128	104	77
- dont Mobilité (dispositif supprimé en 2011)	711	729	704	739	719	726	1 111	1 192			
Total des aides	4 229	3 591	3 991	5 673	4 913	4 944	4 218	4 604	3 619	3 171	4 637

Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

L'année 2013 est marquée par une remontée sensible du nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'emploi, d'insertion ou de formation. Cette hausse est attribuée principalement de la mise en œuvre des emplois d'avenir (destinés aux jeunes non diplômés) dont le nombre s'établit à 1 580 contrats (1 329 dans le secteur non marchand, 214 dans le marchand et 37 pour les emplois d'avenir professeur). Le nombre de contrats d'apprentissage a également progressé en 2013 de 19,4 % par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de

contrat de professionnalisation et le dispositif de PIJ Création reculent respectivement de 74,9 % et 26,0 % sur un an. La chute brutale du nombre de jeunes en contrat de professionnalisation provient de la difficulté des OPCA à trouver des entreprises accueillantes désireuses d'embaucher des jeunes dans ce type de contrat.

Pour le parcours CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le nombre de jeunes inscrits dans un parcours est en progression de 6,1 %.

Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2003



Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

Depuis 2006, les mesures en faveur des jeunes ne cessent de reculer. L'année 2013 marque une rupture. En effet, le nombre de mesures augmente avec l'arrivée des emplois d'avenir. En conséquence, le nombre de jeunes bénéficiaires progresse aussi. Ainsi, 4 637 jeunes occupaient une activité (emploi, formation, création d'entreprise, etc.) en 2013. C'est près de 1 500 jeunes de plus par rapport à l'année précédente soit une progression de 46,2 % sur un an. Cette croissance des effectifs jeunes a sans aucun doute eu un impact positif sur l'évolution de la demande d'emploi. En effet, entre décembre 2012 et décembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de catégorie A diminue de 0,6 % alors que l'ensemble de la catégorie A augmente de 1,4 %.

2- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux Stages et contrats du secteur marchand depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
SIFE Collectifs	1 457	2 128									
SIFE Individuels	1 449	1 144									
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)	256	228									
Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	1 078	1 137	1 173	1 056	1 068	1 248	813	819	449	672	536
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	370	312	275	243	231	160	70	91			
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)			13	132	163	101	70	61			
Total	4 610	4 949	1 461	1 431	1 462	1 509	953	971	449	672	536

Source : DIECCTE, Pôle emploi, CGSS, ASP

Le CAE Dom est devenu, depuis le 1er janvier 2011, le CUI-CAE Dom (Contrat Unique d'Insertion). Il demeure le dispositif majeur dans le secteur marchand. Les emplois d'avenir pour le volet marchand (cf. le tableau précédent sur les dispositifs en faveur des jeunes) ont comptabilisé 214 contrats, soit 14 % des emplois d'avenir. Au total, le secteur marchand a enregistré 750 contrats en 2013. Le dispositif CUI-CAE Dom, destiné aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux dans le secteur marchand, a mis en situation d'em-

ploi 536 personnes. C'est 20,2 % de moins qu'en 2012. Des chiffres inquiétants au regard de la population inscrite à Pôle emploi. 67 937 personnes sont des demandeurs d'emplois de catégories ABC fin 2013 dont 37 157 sont inscrits de manière continue depuis au moins un an. Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) inscrits à Pôle emploi sont au nombre de 27 414 soit plus de deux personnes en demande d'emploi sur cinq.

Contrats du secteur non marchand depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrat Emploi Solidarité (CES)	2 235	2 634	1 348								
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	2 184	1 823	1 390	682*	147*						
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)				1 954	3 692	4 258	4 195	4 166	4 067	4 908	4 404
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	3 756	3 489	2 748	914	246	506	204	1			
Contrat d'Avenir (CAV)			609	1 892	1 420	1 165	829	607			
Total	8 175	7 946	6 095	5 442	5 505	5 929	5 228	4 774	4 067	4 886	4 404

Source : DIECCTE, ASP

Le volume de réalisation du Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CUI-CAE) a reculé de 9,9 % en 2013 après avoir enregistré une augmentation de 20,1% en 2012 (+20,1 %). Ce niveau est néanmoins acceptable au regard du nombre

de contrats dans le secteur non marchand. En effet, La Guadeloupe (y compris les Îles du Nord) a enregistré 5 733 contrats aidés dans le secteur non marchand en 2013, soit une progression de 17,3 % par rapport à l'année passée.

3- L'accroissement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Exonération 1e salarié											
Abattement forfaitaire pour l'embauche de salarié à temps partiel											
Chômage partiel											
Nombre d'heures autorisées	72 627	111 898	140 522	55 665	66 828	79 971	1 405 796	119 986	59 524	33 454	99 518
Nombre d'heures indemnisées	34 059	97 894	86 368	71 025	12 908	78 029	65 287	11 854	13 800	14 912	36 353
Association intermédiaire (AI)											
Nombre	14	11	13	11	7	6	1	2	1	3	1
Nombre d'heures "prestées"	199 941	122 016	88 869	53 308	nd						
Nbre de salariés (ETP)*	130	79	58	35	nd						
Salariés mis à disposition	426	215	123	55	nd	nd	nd	nd	nd	24	24
Entreprise d'Insertion (EI)											
Nombre	29	32	27	26	16	28	25	23	22	19	5
Postes aidés	179	247	235	234	218	299	225	210	201	167	50
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)											
Nombre											2
Postes aidés											6
Atelier Chantier d'Insertion (ACI)											
Nombre				3	19	21	24	25	28	51	42
Postes aidés				45	300	450	444	645	826	1 307	590
Organisme des Services à la Personne (OSP)											
<i>Régime mandataire : Nbre heures</i>	171 041	136 728	121 373	106 463	78 424	137 545	118 659	128 484	108 251	55 546	93 561
<i>Nbre de salariés (ETP)</i>	111	89	79	69	51	86	74	80	67	35	58
<i>Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle</i>	265	178	163	178	131	153					
<i>Régime prestataire : Nbre heures</i>	1 163 374	1 116 226	812 803	1 151 348	1 524 854	1 810 455	1 644 154	2 153 572	2 515 879	1 718 862	1 934 651
<i>Nbre de salariés (ETP)</i>	755	725	528	748	990	1 127	1 023	1 340	1 566	1 070	1 204
<i>Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle</i>	1 110	1 016	757	773	1 507	1 727					
Chèque conseil (attribué)	950	3 306	5 412	8 628	4 441	4 128					
ACCRE (Nombre de bénéficiaires) (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)	119	66	108	190	470	955	923	1 356	1 268	1 149	1 181
NACRE (Nombre de bénéficiaires) (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)							287	479	424	459	502
Projet Initiative Jeune (PIJ) - Création Nbre d'entreprises créées	835	743	648	375	291	203	93	111	112	97	76

Source : DIECCTE, Urssaf

En 2013, les recours au chômage partiel ont augmenté sensiblement par rapport à l'année précédente aussi bien pour les heures autorisées (+197,5 %) que pour les heures indemnisées (+143,8 %). Concernant les heures autorisées, le nombre de demandes est en augmentation sur un an de 87,1 % et s'établit à 73 (39 en 2012 et 42 en 2011). Les salariés bénéficiaires sont aussi plus nombreux (307 contre 164 un an plus tôt). Les principaux secteurs concernés sont le commerce de détail à l'exception de l'automobile (43,0 %), le BTP (24,0 %), la restauration (14,5 %), l'enseignement (4,3 %) et la réparation d'ordinateurs et de biens domestiques (3,6 %).

L'existence des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est soumise à viabilité des projets d'insertion. Ainsi, la nouvelle organisation du CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique) préconise que les SIAE soient conventionnées aux regards des objectifs économiques en termes d'insertion. En conséquence, le nombre de SIAE a diminué drastiquement notamment pour les EI (entreprises d'insertion) et les ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion). Leur nombre recule en effet de 73,7 % et 17,6 % respectivement. Quant au nombre de postes conventionnés dans les SIAE, il diminue également de 55,5 % passant de 1 504 en 2012 à 668 en 2013. Le taux de retour à l'emploi durable des salariés représente 14,9 % des sorties totales. Un chiffre bien au dessus de celui de l'année 2012 (6,0 %). Toutefois, 54,5 % des salariés se retrouvent sans emploi ou au chômage suite à un contrat d'insertion.

Le nombre d'Organismes de Services à la Personne (OSP), appelés autrefois « emplois familiaux » avant la loi du 26 juillet 2005, a encore progressé. Le nombre d'OSP recensés en 2013 s'établit à 275 structures contre 228 en 2012. Toutefois, seuls 128 organismes ont communiqué leurs déclarations d'activité (113 en 2012). Ainsi, ce nombre d'heures d'activité globale est en progression de 14,3 % sur un an. Au total, le nombre d'heures réalisées par les OSP s'établit à 2 028 212 heures en 2013. Cette augmentation est observable aussi bien pour le régime prestataire que pour le régime mandataire. Ce

dernier repart à la hausse après plusieurs années de baisse consécutives. Les activités mandataires se sont accrues de 68,4 % entre 2012 et 2013. Pour les activités prestataires, après une année 2012 en repli de 31,7 %, le nombre d'heures est en hausse de 12,6 % en 2013. La part du régime mandataire ne représente que 4,6 % des activités des OSP (contre 3,1 % en 2012). Le choix du régime prestataire est favorisé par une gestion administrative plus simple tant pour l'employeur que pour le bénéficiaire. Les Services à la Personne (SAP) se sont fortement développés pour l'activité de « services aux personnes dépendantes » dont la proportion atteint 66,5 % pour le régime prestataire et 73,6 % pour le régime mandataire. L'activité « les services de la vie quotidienne » occupe la seconde position avec 31,3 % pour le régime prestataire et 14,2 % pour le régime mandataire. Quant à l'activité « Services à la Famille », elle ne représente que 2,2% des heures prestataires et 12,1 % des heures mandataires. Au cours de l'année 2013, les OSP ont embauché 2 388 salariés. Mais en équivalent temps plein, le nombre de salariés n'est que de 1 262. Huit salariés sur dix sont à temps partiel en 2013 (trois sur quatre en 2012). Si 80 % des salariés guadeloupéens sont en CDI, seulement 65 % des salariés en OSP ont un emploi à durée indéterminée. Le secteur est très féminisé : 95 % des salariés dans les organismes des services à la personne sont des femmes. Cette proportion demeure inchangée par rapport à 2012.

Le dispositif NACRE vise à proposer aux porteurs de projet de création d'entreprise un ensemble de services d'appui technique financé par l'Etat. En 2013, 502 projets ont bénéficié du dispositif NACRE, soit 9,4 % de plus qu'en 2012 (+8,3 % l'année précédente). Pour l'ACCRE, le nombre augmente de 2,8 % sur un an tandis que le dispositif PIJ Création recule de 21,6 % après -13,4 % en 2012.

1- Une entreprise peut faire plusieurs demandes

2- Aide Personnes Agées, Assistance Personnes Handicapées, Aide Mobilité/Transport, Aide/Accompagnement Familles Fragilisées etc.

3- Ménage/Repassage, Petit Jardinage/Bricolage, Préparation Repas/Commissions etc.

4- Garde d'enfant de -3ans / +3 ans à domicile, Assistance informatique/administrative à domicile, Cours et Soutien à domicile, Accompagnement/Déplacement enfant -3 ans / +3 ans.

Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ASFNE Licenciement (bénéficiaires potentiels)	122	53	53	69	27	4	6	9	5	0	0
Cellule de reclassement (adhésions individuelles)	50	0	0	0	0	161	109	0	0	0	0
Préretraite progressive (bénéficiaires potentiels)	1	3	0								
Congé solidarité (nombre d'adhésions)			346	243							

Source : DIECCTE, Urssaf

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Ces dispositifs sont de moins en moins mobilisés par les employeurs et seuls quelques salariés ont pu bénéficier d'un dispositif d'accompagnement ces dernières années. Depuis 2012, aucun salarié n'a adhéré à l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) qui favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement économique. Cette mesure diminue en nombre de bénéficiaires depuis 2003 bien que le nombre de licenciements économiques de seniors, demeure soutenu (562 salariés de 50 ans et plus licenciés « économiques » en 2013). Ce fort déclin de l'AS-FNE est la conséquence

de la décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux d'emploi des seniors (objectif de Lisbonne) mais a aussi été impacté par la réforme des retraites.

En cas de licenciements économiques collectifs (plus de 10 salariés), une cellule de reclassement peut-être mise en place par l'entreprise. Son objectif est le reclassement rapide (en moins d'un an) des salariés licenciés grâce à un suivi individualisé. Par ailleurs, l'Etat peut apporter son aide dans le cadre d'une convention conclue entre l'entreprise et la DIECCTE. En 2013, il n'y pas eu de salarié en cellules de reclassement, alors que le nombre de salariés licenciés économiquement était de 1 827 en 2013 selon Pôle emploi.

II – Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand

A- LES CONTRATS EN ALTERNANCE

L'alternance recouvre deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier remplace à par-

tir de 2005 les contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

1- Le contrat d'apprentissage

Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs (16 à 25 ans voire plus sous certaines conditions) ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. C'est un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

En 2013, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés en Guadeloupe et dans les Îles du Nord repart à la hausse. Il s'établit à 968 nouveaux contrats. Ce chiffre progresse de 20,1% par

rapport à l'année 2012. Parmi ces contrats 5,5% sont des contrats d'apprentissage dans le secteur public (principalement dans les collectivités territoriales). Les contrats sont enregistrés par les centres de formation des apprentis (CFA) des chambres consulaires. La chambre de commerce et de l'industrie des Îles de Guadeloupe comptabilise un contrat d'apprentissage sur deux, suivi de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) dont la proportion de nouveaux contrats atteint les 39 %. Enfin la chambre de l'agriculture n'enregistre quant à elle 6,5 % des contrats.

Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2003

Nombre de nouveaux contrats enregistrés	2011	2012	2013	Evol/1 an
Chambre d'agriculture	54	65	63	-3,1%
Chambre de commerce et de l'industrie des îles de Guadeloupe (CCIIG)	331	339	474	39,8%
Chambre des métiers et de l'artisanat	375	339	378	11,5%
Contrats le secteur public	18	63	53	-15,9%
Ensemble des nouveaux contrats d'apprentissage	778	806	968	20,1%

Source : les CFA de Guadeloupe et Îles du Nord

Même si les chiffres de 2013 se redressent, il est notable de constater depuis plusieurs années que le nombre de jeunes en apprentissage est en déclin ; un constat alarmant au regard des résultats des trois ans passés.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution négative. La conjonc-

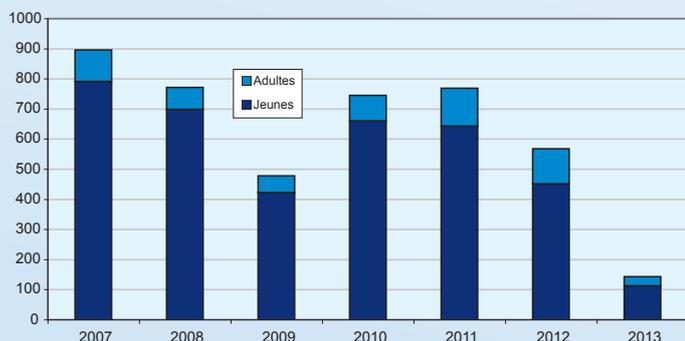
ture économique difficile fait partie d'une des raisons explicatives. Par ailleurs, ces contrats sont signés surtout par les très petites entreprises (TPE). Plus fragiles économiquement et financièrement, elles ont davantage de difficultés à embaucher des jeunes en contrat d'apprentissage en raison de cette conjoncture économique qui perdure.

2 - Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur per-

mettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Nombre de nouveaux contrats enregistrés¹



Source : DIECCTE, Traitement SESE

1 - Sur un total de 762 contrats signés en 2013, le nombre de nouveaux contrats est estimé à 143 (Attention, ce chiffre est peut-être sous évalué).

Le nombre de contrats de professionnalisation a fortement chuté de 74,8 % entre 2012 et 2013. Ce recul concerne aussi bien les très jeunes (-74,9 %) que les moins jeunes (26 ans et plus) (-74,5 % sur un an). Seulement 143⁽¹⁾ nouveaux contrats de professionnalisation ont été signés en Guadeloupe et Îles du Nord en 2013. Un nombre si faible n'a jamais été réalisé depuis la mise en œuvre du dispositif en 2005 (le chiffre le plus bas ayant été enregistré était de 477 en 2009). Les contrats en CDI sont rares en 2013 tout comme en 2012 (moins de 5 % des contrats). La durée moyenne des contrats est de 19 mois (17 mois en 2012 et 18 mois en 2011). Mais la moitié des contrats a une durée comprise entre 13 et 23 mois. Un contrat sur trois ne dépasse pas les 12 mois. En revanche il n'y a quasiment pas de contrats à temps partiel (moins de 1 %). Les données présentées ici concernent uniquement les nouveaux contrats.

Concernant les bénéficiaires, ce sont principalement des femmes (59,4 %), moins jeunes que l'année dernière. En effet, les 26 ans et plus sont plus nombreux en proportion que les années précédentes. Les 20 ans et moins sont proportionnellement moins présents qu'en 2012 (35 % contre 39 %). Sur les 143 contrats comptabilisés, une seule personne est en situation de handicap.

Les salariés en contrat de professionnalisation entre 2005 et 2013

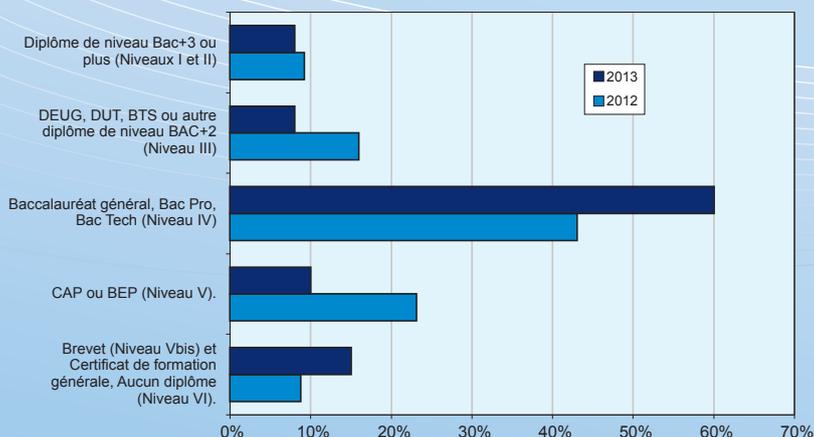
Tranche d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Moins de 18 ans	6%	5%	3%	4%	5%	5%	1%	4%	3%
18 à 20 ans	37%	33%	29%	45%	46%	42%	29%	35%	32%
21 à 25 ans	48%	48%	55%	42%	39%	43%	51%	45%	44%
26 ans et plus	9%	14%	12%	9%	11%	10%	19%	16%	21%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : DIECCTE, Traitement SESE

Contrairement au contrat d'apprentissage, le niveau de formation des bénéficiaires est beaucoup plus élevé (76 % ont au moins le Bac contre 25 % en moyenne pour l'apprentissage). Les plus hauts niveaux de formation (bac ou plus) ont progressé en proportion par rapport à 2012. Inversement, les plus bas niveaux (niveau V et infra) ont reculé en proportion passant de 32% en 2012 à 25% en 2013. En revanche, il n'y a aucun jeune sans diplôme (niveau VI) en contrats de professionnalisation.

Avant d'être en contrat de professionnalisation, le jeune était soit scolarisé, soit étudiant post baccalauréat pour 42,3 % d'entre eux. Un sur trois était demandeur d'emploi, 9,2 % salariés et 7,7 % inactifs. Les autres (8,0 %) étaient soit en contrat d'apprentissage, en emploi aidé ou stagiaire.

Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur niveau de diplôme.



Source : DIECCTE, Traitement SESE

Les bénéficiaires des contrats résident pour un tiers d'entre eux dans les quatre communes de l'agglomération pointoise (les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et le Gosier). Une proportion qui a fortement reculé par rapport à 2012 (un jeune sur deux). Cette densité des bénéficiaires est liée à la densité des structures employeuses dans l'agglomération centre. En effet, 72,6 % des contrats proviennent des employeurs localisés dans la zone de Pointe-à-Pitre. Compte tenu du faible nombre de contrats, une dizaine de communes n'ont pas enregistré de contrat aussi bien pour la commune du salarié que pour la commune de l'employeur. En revanche, la collectivité de Saint-Martin a enregistré 17 contrats de professionnalisation.

Commune de résidence des bénéficiaires et localisation des entreprises

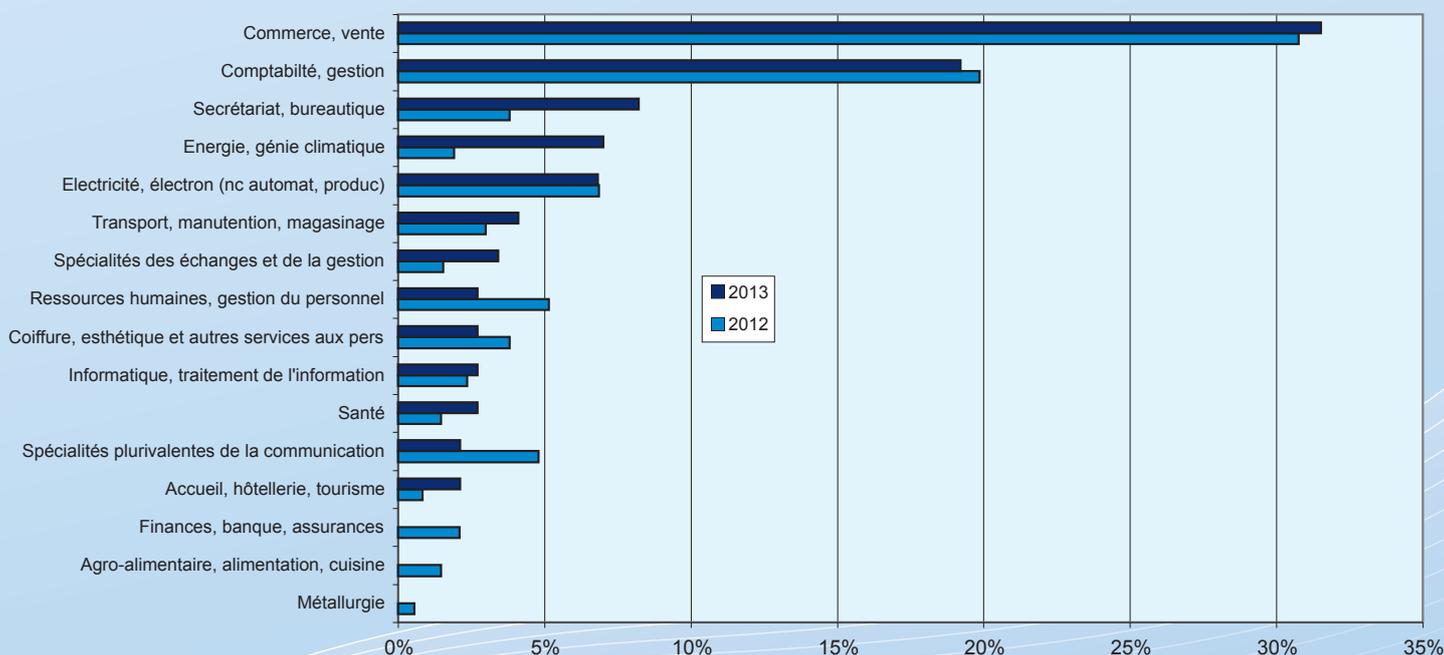
Libellés	Commune Salarié	Commune Employeur	Libellés	Commune Salarié	Commune Employeur
LES ABYMES	15,1%	13,0%	ANSE BERTRAND	1,4%	0,0%
BAIE MAHAULT	6,2%	36,3%	GRAND BOURG	1,4%	0,7%
LE GOSIER	7,5%	6,8%	PORT LOUIS	1,4%	0,0%
PETIT BOURG	6,2%	0,7%	TROIS RIVIERES	1,4%	0,7%
CAPESTERRE BELLE EAU	5,5%	1,4%	BASSE TERRE	0,7%	4,1%
POINTE A PITRE	4,8%	16,4%	LA DESIRADE	0,7%	0,0%
LAMENTIN	4,1%	0,7%	SAINT CLAUDE	0,7%	0,0%
MORNE A L EAU	4,1%	1,4%	SAINT FRANCOIS	0,7%	0,7%
POINTE NOIRE	4,1%	0,7%	VIEUX HABITANTS	0,7%	0,0%
LE MOULE	3,4%	0,7%	BOUILLANTE	0,0%	1,4%
SAINTE ANNE	3,4%	1,4%	PETIT CANAL	0,0%	0,7%
BAILLIF	2,7%	0,7%	SAINT MARTIN	11,6%	11,6%
SAINTE ROSE	2,7%	0,0%	<i>Commes hors du Dépt</i>	7,5%	0,0%
GOYAVE	2,1%	0,0%	TOTAL	100,0%	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement SESE

Les spécialités de formation majoritairement dispensées demeurent les filières « commerce, vente » et « comptabilité, gestion » (50,6 % des contrats, une proportion quasiment identique à celle de 2012). Les spécialités « Secrétariat, bureautique » «Energie, génie climatique» «Electricité, électronique», et « Transport » regroupent un contrat sur

quatre des contrats. Sur les cinquante spécialités de professionnalisation, les douze premières regroupent plus de 90,0 % des contrats. Notons la disparition « du classement » des filières comme l'« agro-alimentaire, alimentation, cuisine », la «Finance, banque et assurance » et la « Métallurgie » qui avaient fait leur apparition depuis 2011.

Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe entre 2012 et 2013



Source : DIECCTE, Traitement SESE

En termes de secteurs d'activités, le secteur du commerce et de la réparation automobile est surreprésenté en nombre de contrats de professionnalisation au regard du poids de celui-ci dans de la population salariée (21,0 % des emplois de Guadeloupe). Le secteur autres activités de services occupe la seconde place et progresse en proportion depuis 2010 (troisième place en 2012). Le secteur de la construction est le troisième secteur d'activités en proportion. Il était

au sixième rang en 2012. Le secteur de l'hébergement et de la restauration a enregistré une proportion de contrats bien supérieure aux années précédentes. En revanche, le secteur du transport et entreposage a disparu en 2013 alors que dans les années passées, la proportion des contrats oscillait entre 5 % et 7 %. Par ailleurs, les secteurs de la production et la distribution d'eau, gestion des déchets et dépollution et l'agriculture et sylviculture et pêche sont absents en 2013.

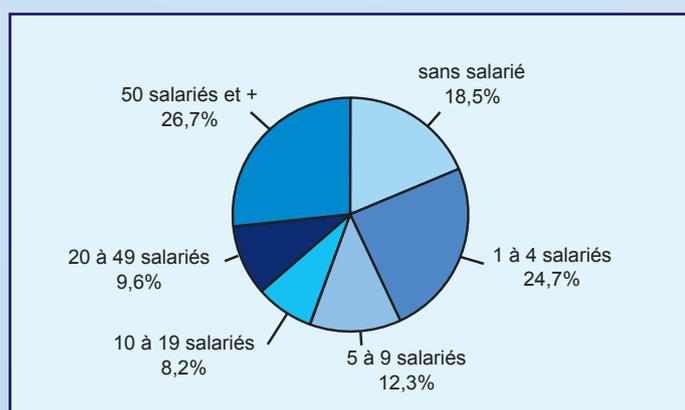
Salariés en contrat de professionnalisation selon le secteur d'activité entre 2010 et 2013

Secteur d'activités	2010	2011	2012	2013
Commerce ; réparation d'auto motocycles	34,3%	33,7%	29,7%	24,0%
Autres activités de services	6,9%	8,3%	10,7%	17,8%
Construction	6,0%	5,5%	6,3%	9,6%
Hébergement et restauration	1,6%	2,2%	1,7%	6,8%
Santé humaine et action sociale	2,6%	3,9%	2,3%	6,2%
Activité spécialisée, scientifique et technique	8,2%	5,7%	4,8%	5,5%
Prod, distrib, élec, gaz, vapeur, air conditionné	3,0%	1,7%	2,5%	4,8%
Activités de services administratif et de soutien	5,8%	8,6%	11,7%	4,1%
Industrie manufacturière	8,7%	9,6%	7,0%	4,1%
Activités financières et d'assurance	8,1%	4,9%	5,7%	4,1%
Information et communication	3,9%	4,2%	4,1%	4,1%
Enseignement	1,5%	2,0%	3,3%	3,4%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,9%	0,9%	0,9%	2,1%
Administration publique	0,5%	0,6%	0,9%	2,1%
Activités immobilières	1,2%	0,9%	0,6%	1,4%
Transports et entreposage	6,0%	5,8%	6,8%	0,0%
Prod & distr d'eau, gestion déchets & dépollution	0,3%	0,6%	0,4%	0,0%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5%	1,0%	0,1%	0,0%
Inconnu	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement SESE

Les entreprises qui embauchent sous ce type de contrat restent majoritairement de petites structures (moins de 10 salariés). Elles représentent 55,5 % des contrats de professionnalisation (58,0 % en 2012). Toutefois, les plus grosses entreprises (50 salariés et plus) comptabilisent 26,7 % des contrats (21,8 % en 2012).

Taille des établissements qui recrutent des contrats de professionnalisation



Source : DIECCTE, Traitement SESE

Le taux de rupture de contrat de professionnalisation pour l'année 2013 est plus élevé que par le passé et s'établit à 25 % (10 % en 2012, 14 % en 2011, 11 % en 2010). Le principal motif de rupture identifié est la résiliation du contrat à l'initiative du salarié.

Le financement des actions de formation est assuré par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA). En raison du faible volume de contrats réalisés, le nombre d'OPCA s'est réduit de moitié en 2012. L'Agefos-pme a financé à elle seule plus des deux tiers des contrats de professionnalisation 2013 comme en 2012 (80,0 % en 2011). L'hégémonie de l'Agefos-pme diminue au profit d'Opcalia. En 2011 (deux ans plus tôt), ce dernier finançait à hauteur de 12 % les contrats de professionnalisation.

Liste des OPCA financeurs

Nom des OPCA	part
AGEFOS PME	66,4%
OPCALIA	22,6%
CONSTRUCTYS	8,2%
OPCA PL	1,4%
OPCABAIA	1,4%
Total	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement SESE

Le financement des actions de formation est assuré par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA). En raison du faible volume de contrats réalisés, le nombre d'OPCA s'est réduit de moitié en 2012. L'Agefos-pme a financé à elle seule plus des deux tiers des contrats de professionnalisation 2013 comme en 2012 (80,0 % en 2011). L'hégémonie de l'Agefos-pme diminue au profit d'Opcalia. En 2011 (deux ans plus tôt), ce dernier finançait à hauteur de 12 % les contrats de professionnalisation.

B- LE PROJET INITIATIVE JEUNE POUR LA MOBILITÉ (PIJ MOBILITÉ)

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide à la création ou reprise d'une entreprise.

La formation doit être d'une durée supérieure à six mois. L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes :

- les contrats en alternance
- les formations de pré-qualification
- les stages pratiques en entreprise
- les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM)

- les formations entrant dans le Programme Régional de Formation
- les formations soutenues par des programmes européens
- d'autres filières sont ouvertes, notamment pour les formations à l'étranger

Cette mesure n'est plus gérée par la Dieccte depuis le 1er janvier 2011. Elle a été remplacée par un autre dispositif appelé ACM : Allocation Complémentaire à la Mobilité.

Cette gestion est désormais assurée par LADOM (L'Agence De l'Outre mer pour la Mobilité) - ex-ANT (l'Agence Nationale pour la promotion des Travailleurs de l'outremer). Aucun résultat ne sera publié pour l'année 2013 en raison de l'absence de données non communiquées par LADOM.

C- LE PROJET INITIATIVE JEUNE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE (PIJ CRÉATION)

Le Pij Création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent / reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001.

En 2013, 107 jeunes de moins de 31 ans ont déposé un dossier de demande de Pij Création. A ce nombre s'ajoute 56 dossiers reçus de 2012. Au total, 163 dossiers ont été traités en 2013 par la Dieccte de Guadeloupe. C'est 10,9 % de moins que l'année précédente (183 en 2012) après -7,1% en 2011. Les enveloppes physiques budgétaires se sont réduites également de moitié passant de 150 en 2012 à 77 en 2013. Tous les dossiers déposés n'ont pas reçu une décision favorable car les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) qui vérifie la réalité, la consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise. Seuls 77 jeunes ont reçu un accord Pij correspondant à la dotation

budgétaire soit 47 % des demandes, les autres ayant été mis en attente (dossiers incomplets ou mal remplis, 36 %), refusés ou rejetés (5 %) et ajournés (12%). Les dossiers refusés correspondent à des Pij dont la viabilité des projets n'est pas démontrée notamment par des capitaux propres et plans de financements insuffisants. Les «ajournés» correspondent à des pièces non valides pour le montage du dossier. Parmi les dossiers en attente, une dizaine environ n'ont pas reçu d'accord car le quota physique de l'enveloppe budgétaire de 77 dossiers avait été atteint. A noter que depuis la mise en place de cette mesure en 2001, celle-ci a permis la création de plus de 4 161 entreprises (cf. tableau « Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique ») et le taux de survie, après trois ou quatre ans d'activité, atteint les deux tiers des entreprises créées¹.

1- Voir étude « Les entreprises créées via le dispositif Projet Initiative Jeune » réalisé par le service ESE, mai 2009

D- LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE

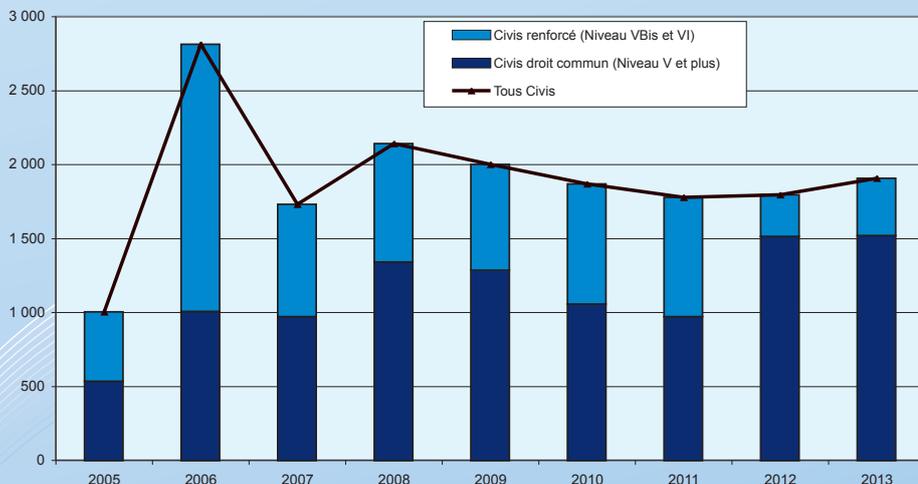
Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé (Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement.

Le parcours Civis est devenu une mesure incontournable au sein de la Mission Locale de Guadeloupe (un dispositif important en termes de charges financières). En raison des contraintes budgétaires, le nombre de bénéficiaire ne peut atteindre les niveaux enregistrés

en 2006 (année où les volumes ont été les plus importants). Ainsi, le parcours Civis en 2013 a profité à 1 905 jeunes de moins de 26 ans, un peu plus qu'en 2012 soit une augmentation de 6,1 % sur un an. Contrairement à l'année précédente, cette augmentation profite davantage à la population masculine (+8,5 %) qu'à celle des femmes (+3,4 %). Quant à la nature du Civis (droit commun ou renforcé), les bénéficiaires du Civis renforcé (niveaux de formation Vbis et VI) sont nettement en augmentation par rapport à 2012 (+36,3 % contre +0,4 % pour le Civis de droit commun). En 2012, le nombre de jeunes en Civis renforcé était historiquement bas, soit moins de 300 jeunes (ce qui a fait chuter la proportion à 16 %). En 2013, cette proportion remonte à 20 % des jeunes quand elle s'établissait aux environs de 40 à 45 % les années antérieures. Le Civis de droit commun demeure stable.

Les bénéficiaires entrés dans un parcours Civis de 2005 à 2013



Source : Dares/Mission Locale

A l'instar des années antérieures, la population masculine demeure majoritaire (53,1 %). Cette surreprésentation des hommes est plus marquée chez les plus jeunes et chez les plus âgés (respectivement 64,5 % et 56,9 %) mais ne concerne que peu d'effectif.

Les bénéficiaires du Civis par sexe et tranche d'âge

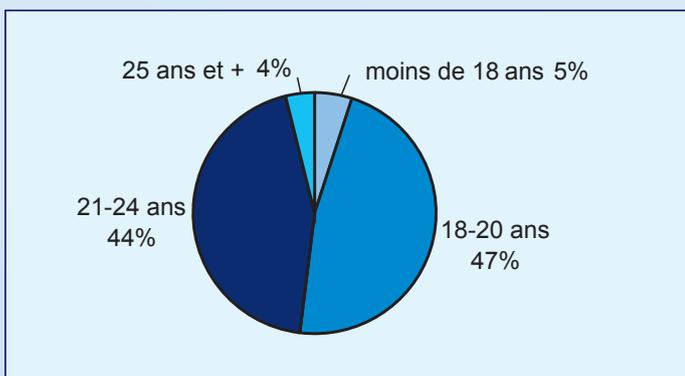
	Femme	homme	Ensemble
moins de 18 ans	33	60	93
18-20 ans	416	481	897
21-24 ans	413	430	843
25 ans et +	31	41	72
Total	893	1012	1905

Source : Dares/Mission Locale

Les bénéficiaires sont jeunes, plus de 52,0 % d'entre eux ont moins de 20 ans. Les mineurs sont mieux représentés que l'an passé (5,0 % contre 3,0 % en 2012).

L'âge moyen des bénéficiaires en 2013 est de 20,6 ans contre 21 ans en 2012.

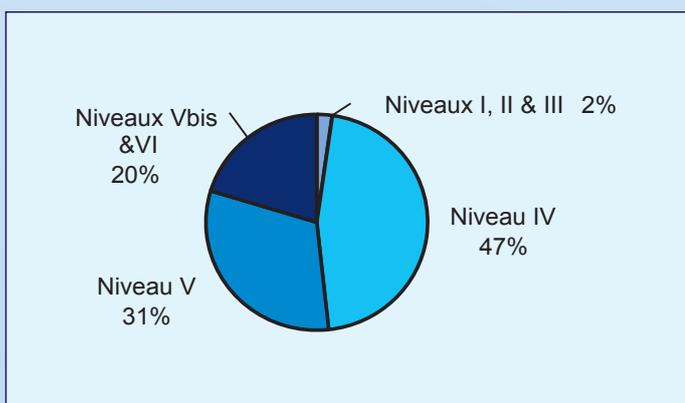
Bénéficiaires par tranche d'âge



Source : Dares/Mission Locale

Contrairement aux années précédentes, les très hauts niveaux de formation (Bac+2 ou plus) sont peu présents dans le dispositif Civis. Ce dernier a été recentré sur le public éligible (les jeunes de faible niveau de formation). En revanche le niveau de formation des jeunes demeure élevé pour le niveau IV (Bac) à l'instar des années précédentes. Même si les très bas niveaux (Vbis et VI) sont en progression par rapport l'an passé (20 % contre 16 % en 2012), leur proportion reste faible. Cette faiblesse des effectifs est corrélée avec le nombre de bénéficiaires en Civis renforcé. Les jeunes hommes ont un niveau d'étude bien moindre que celui des femmes. Ainsi, 60 % des hommes ont un niveau inférieur au niveau baccalauréat alors que pour les femmes ce taux n'est que de 42 %.

Bénéficiaires par niveau d'études



Source : Dares/Mission Locale

Au cours de leur parcours en Civis, 12,2 % des jeunes ont occupé un emploi durable quand le niveau France entière atteint 28,1%. (23,6 % à la Réunion, 26,8 % en Martinique et 9,6 % en Guyane). Les emplois non durables sont moins nombreux en proportion (8,1% contre 13,7 % pour la France entière). La part des jeunes ayant reçu une formation au cours de leur parcours Civis s'établit à 12,5 % (8,5 % au niveau national, 19,5 % en Martinique, 12,2 % à la Réunion et 11,0 % en Guyane)

Quant aux sorties positives enregistrées, elles demeurent faibles. Seulement 2,7 % des bénéficiaires ont obtenu un emploi durable à la fin de leur parcours Civis. Ce taux s'affaiblit d'ailleurs depuis 2010 (6,2 %). La part la plus importante des motifs de sortie du parcours correspond au non renouvellement des Civis (75,8 %) c'est-à-dire correspondant à une sortie sans solution. Cette proportion augmente nettement en 2013.

Les motifs de sorties

	2010	2011	2012	2013
Abandon du jeune	2,8%	2,5%	1,1%	1,6%
Décès	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
Déménagement	1,9%	1,6%	1,7%	0,7%
Emploi durable	6,2%	4,8%	3,9%	2,7%
Fin de la durée du programme	15,0%	25,4%	24,5%	17,3%
Limite d'âge (26 ans)	4,2%	2,6%	1,5%	1,7%
Non renouvellement	42,8%	62,9%	66,6%	75,8%
Renouvellement	27,0%	0,2%	0,6%	0,1%
Sorties totales	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares/Mission Locale

E- LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCÈS À L'EMPLOI (CUI-CAE DOM)

Anciennement appelé CAE Dom, le CUI-CAE Dom est réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer, aux COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon¹, le CUI-CAE Dom vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus)
 - les bénéficiaires du RSA et de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)
 - les travailleurs reconnus handicapés
 - certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés
 - les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans
- Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux cotisations Assedic.

Le CUI-CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC (salaire minimum), qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RSA).

cières du RSA).

Après une année 2012 en forte progression (+49,7 %), le nombre de bénéficiaires de CUI-CAE Dom est en repli de 20,2 % en 2013. Seulement 536 contrats CUI-CAE Dom ont été enregistrés en 2013. C'est le chiffre le plus bas réalisé après celui de l'année 2011 (449 contrats). Toutes les catégories de bénéficiaires diminuent (les jeunes, les seniors, les hommes les femmes). Mais les plus touchés sont les hommes (23,7 %) et la tranche d'âge de 25 à 29 ans (25,5 %). En raison de la conjoncture économique difficile qui persiste, Pôle emploi a des difficultés à trouver des entreprises pour accueillir des bénéficiaires de CUI-CAE Dom. La population féminine demeure majoritaire depuis plusieurs années maintenant. Une proportion qui s'intensifie en 2013 (60 % contre 58 % en 2012). La proportion des jeunes en contrat CUI-CAE Dom reste la même que l'an passé. Quant aux seniors, leur part demeure importante (15 %).

¹- Ce contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de contrat initiative emploi (CIE).

Les bénéficiaires du CUI-CAE Dom* de 2006 à 2013

	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	152	197	620	87	1 056
2007	568	492	168	197	605	90	1 060
2008	649	599	175	198	719	156	1 248
2009	375	438	106	133	466	108	813
2010	370	449	102	141	464	112	819
2011	175	274	59	80	246	64	449
2012	279	393	88	126	361	97	672
2013	213	323	74	94	289	80	536
Evol 2013/2012	-23,7%	-17,8%	-16,3%	-25,5%	-20,0%	-17,8%	-20,2%
Structure 2013	40%	60%	14%	18%	54%	15%	100%

Source : ASP Guadeloupe, traitement SESE

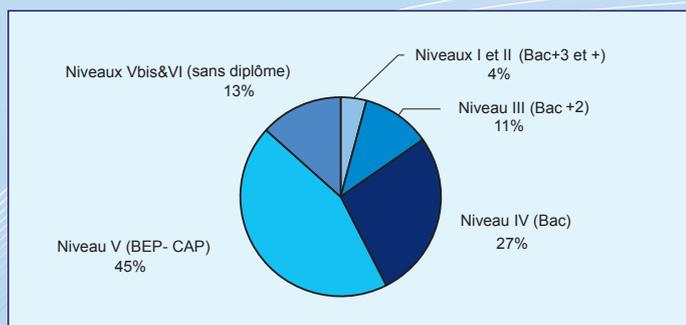
*Remarque : Jusqu'en 2010 le contrat s'appelait le CAE DOM et depuis 2011, il se nomme CUI-CAE Dom ou CUI marchand.

La surreprésentation des femmes perdure encore cette année alors que leur proportion était minoritaire jusqu'en 2008. 54 % des personnes en CAE Dom sont âgées de 30 à 49 ans (60 % en 2010). Cependant, les entreprises ont peu embauché les bénéficiaires en situation de handicap (0,7 % en 2013, 3,3 % en 2012 et 2,7 % en 2011).

Les bénéficiaires du CUI-CAE sont pour la plus grande partie d'entre eux de niveau V (CAP-BEP). Toutefois leur niveau de formation est bien plus élevé que celui des demandeurs d'emploi. En effet, 42,0% des bénéficiaires des CUI-CAE Dom ont au moins le niveau VI (Baccalauréat). Dans la demande d'emploi de fin de mois (DEFM) ABC, la proportion des niveaux Baccalauréat et plus est de 31,9 %. Les plus diplômés (Bac+2 ou plus) sont également plus nombreux en proportion que ceux de la population inscrite à Pôle emploi (15,0% contre 12,4 %). Il y a davantage de femmes diplômées de niveau bac+2 ou

plus en CUI-CAE Dom que des hommes (17 % contre 13 %) et inversement pour les non diplômés de niveaux Vbis et VI (8 % contre 22 %). Par rapport à l'année 2012, les bénéficiaires des plus hauts niveaux de formation sont plus nombreux proportionnellement (15,0 % contre 13,0 %). Bien qu'il s'agisse d'une mesure destinée aux publics demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (bas niveaux de formation, DELD, minima sociaux etc.), les bénéficiaires de CUI-CAE Dom sans diplôme (niveaux Vbis et VI) représentent seulement 13,0 % des embauches alors que les inscrits à Pôle emploi sans diplôme représente 30,3 % dans la demande d'emploi. Il y a plus de hauts diplômés (Bac +2 ou plus) que non diplômés (Vbis et VI) en CUI-CAE Dom. Ce dispositif mérite d'être recentré en priorité sur les bénéficiaires à bas niveaux de formation initiale.

Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE Dom en 2013



Source : ASP, traitement SESE

Localisation des contrats d'accès à l'emploi (CUI-CAE Dom) en 2013

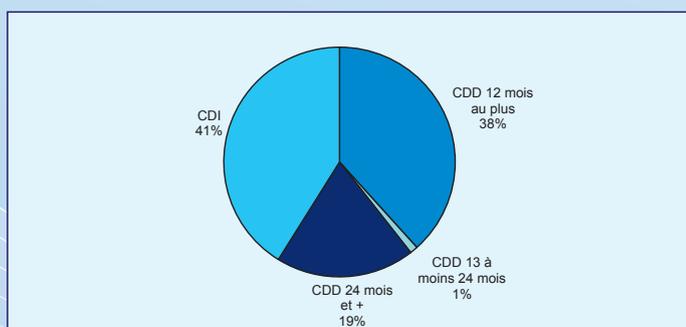
Libellés	Commune salarié	Commune employeur	Libellés	Commune salarié	Commune employeur
LES ABYMES	10,9%	10,9%	ST CLAUDE	2,1%	0,4%
STE ANNE	7,3%	3,6%	BAILLIF	1,9%	1,3%
LE GOSIER	7,2%	4,3%	GOYAVE	1,7%	1,1%
BAIE MAHAULT	5,3%	22,4%	POINTE NOIRE	1,7%	0,8%
STE ROSE	5,1%	2,4%	CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	1,5%	0,6%
MORNE A L EAU	4,5%	3,0%	GRAND BOURG	1,3%	2,1%
CAPESTERRE BELLE EAU	4,5%	1,9%	PORT LOUIS	1,1%	1,7%
PETIT BOURG	4,3%	2,6%	ANSE BERTRAND	0,8%	0,4%
BASSE TERRE	4,1%	9,2%	DESHAIES	0,8%	0,4%
GOURBEYRE	4,1%	3,8%	ST LOUIS	0,8%	0,9%
LE MOULE	4,0%	5,1%	VIEUX FORT	0,8%	0,4%
ST FRANCOIS	4,0%	3,6%			
LAMENTIN	3,8%	2,3%	Communes hors Guadeloupe	0,6%	0,0%
POINTE A PITRE	3,2%	5,1%			
TROIS RIVIERES	3,0%	1,9%	ST MARTIN	2,3%	2,3%
BOUILLANTE	2,6%	3,0%	ST BARTHELEMY	0,2%	0,2%
VIEUX HABITANTS	2,4%	0,8%			
PETIT CANAL	2,3%	1,7%	Total	100,0%	100,0%

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement SESE

Les bénéficiaires sont plus nombreux logiquement dans les communes les plus peuplées (Les Abymes, Le Gosier et Baie-Mahault) à quelques exceptions près (Sainte-Anne, Sainte-Rose et Capesterre-Belle-Eau). Du côté des entreprises d'accueil, elles sont localisées, pour plus de la moitié, dans les zones à forte densité économique (Baie-Mahault, les Abymes, Basse-Terre, le Moule, Pointe-à-Pitre, Le Gosier). La ville de Basse-Terre fait partie du trio de tête en nombre d'établissements accueillants alors que le poids des entreprises privées de la

ville ne représente que 4,8 % des effectifs totaux en Guadeloupe et dans les Îles du Nord. De même, la commune de Gourbeyre se situe au septième rang pour le nombre d'entreprises employeuses, alors qu'elle est classée à la vingtième position en termes de nombre d'entreprises dans le secteur privé. Dans les Îles du Nord, Saint-Martin est bien moins représenté en termes de contrats CAE Dom, tout autant que Saint-Barthélemy (compte tenu de leur poids économique respectif).

Durée des contrats conclus en 2013



Source : ASP, traitement SESE

A l'instar des années précédentes, Les contrats CAE Dom sont plus nombreux dans le secteur des services à l'image du poids de ce secteur dans l'emploi salarié privé secteur (82 % contre 80 %). En effet, très peu de contrats sont enregistrés dans les secteurs de l'industrie, la construction et de l'agriculture. C'est le secteur du commerce et de la réparation automobile qui occupe encore de loin la première place

en termes de nombre de contrats. Le secteur de l'hébergement et la restauration a pris un rang supplémentaire et occupe désormais la seconde place en 2013 au détriment du secteur de la santé humaine et de l'action sociale. Le secteur industrie manufacturière perd une place par rapport à l'année 2012 au profit du secteur des activités de services administratifs et de soutien.

CUI-CAE Dom selon le secteur d'activité de l'employeur en 2013

Secteurs d'activité	Nbre	Part
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	137	25,6%
Hébergement et restauration	68	12,7%
Santé humaine et action sociale	65	12,1%
Activités de services administratifs et de soutien	52	9,7%
Industrie manufacturière	47	8,8%
Autres activités de services	40	7,5%
Construction	30	5,6%
Enseignement	27	5,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	16	3,0%
Transports et entreposage	16	3,0%
Agriculture, sylviculture et pêche	10	1,9%
Activités financières et d'assurance	6	1,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	6	1,1%
Information et communication	4	0,7%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4	0,7%
Activités immobilières	2	0,4%
Industries extractives	1	0,2%
Non renseigné	5	0,9%
Total	536	100,0%

Source : ASP, traitement SESE

F- L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

Les personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles sont notamment :

- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté;
- les bénéficiaires de minima sociaux (RSA);

- les demandeurs d'emploi de longue durée;
- les travailleurs reconnus handicapés.

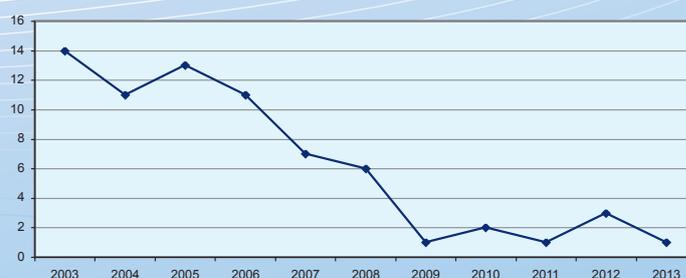
L'année 2013 est marquée par une nouvelle organisation du CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique). Ce dernier s'est enrichi de nouveaux membres tels que la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques), les collectivités (La Région et Le Département), les organisations professionnelles et syndicales. Ce nouveau Conseil analyse les dossiers de conventionnement avec plus de rigueur. Aussi, le CDIAE recherche une meilleure adéquation entre les projets d'insertion et l'impact économique attendu de la part des SIAE. La sélection s'est renforcée, ce qui a eu pour conséquence de réduire le nombre de structures conventionnées.

Les associations intermédiaires (AI)

Le nombre d'AI est en recul depuis le début des années 2000 notamment parce qu'elles sont mises en concurrence directe avec les entreprises qui bénéficient des exonérations de charges sociales de la loi pour l'outremer (2003) mais aussi par la montée en charge des Organismes de Services à la Personne (OSP) qui sont principalement des associations en Guadeloupe.

De 18 associations en 2000, le nombre d'AI est tombé à une seule structure en 2013. De même, le nombre de salariés mis à disposition (postes conventionnés uniquement) est passé 608 salariés en 2000 à 24 en 2013.

Chute du nombre d'Associations Intermédiaires (AI) depuis 2003



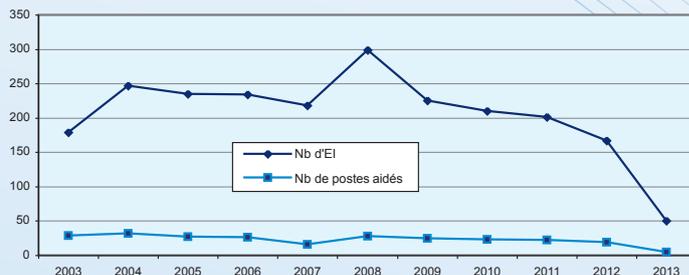
Source : Dicccte Guadeloupe, traitement SESE

Les entreprises d'insertion (EI)

Caractérisées par une diversité de statuts (association, société, SARL sous forme coopérative, etc.), les entreprises d'insertion produisent des biens et services en vue de leur commercialisation. Comme toute entreprise, elles exercent leur activité aux conditions du marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes.

Elles sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité, en particulier ceux à forte intensité de main d'œuvre (environnement et espaces verts, nettoyage, recyclage, etc.).

Le nombre d'EI est en diminution depuis 2009 année de début de crise

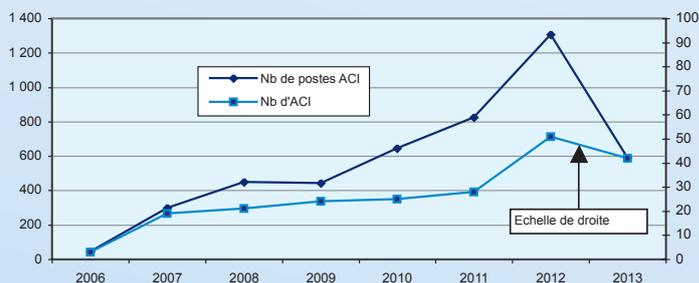


Source : Dieccte Guadeloupe, traitement SESE

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Organisés de manière ponctuelle (6 à 12 mois maximum) ou permanente, les ACI sont mis en œuvre le plus souvent par des associations. Ils peuvent également être portés par des communes, des départements, des syndicats mixtes, des centres communaux d'action sociale (CCAS), etc. C'est la structure porteuse qui est conventionnée par l'État en tant qu'atelier et chantier d'insertion

Fin de la progression du nombre d'ACI en 2013



Source : Dieccte Guadeloupe, traitement SESE

Contrairement aux Associations Intermédiaires (AI) et Entreprises Intermédiaires (EI), les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) connaissent une progression globalement dynamique sur la période 2006-2013. Cet accroissement provient de l'engouement des associations à monter ce type de structure car les collectivités en sont très demandeuses. Depuis sa mise en œuvre en 2005, les ACI n'ont pas cessé de croître sauf en 2013 où le repli est constatée pour la première fois. La rigueur du CDIAE a réduit le nombre de chantiers de 51 en 2012 à

42 en 2013 soit une diminution de 17,6 %. Mais c'est en nombre de postes conventionnées que le recul a été sensible (-54,9 %). L'effectif employé est passé de 1 307 postes en 2012 à 590 en 2013.

Au total, les crédits mis à disposition ont permis à 668 bénéficiaires de s'insérer dans un emploi aidé dans le cadre de l'IAE. C'est toutefois 836 personnes de moins par rapport à l'année précédente soit une diminution de 55,6 % sur un an.

Les effectifs de l'Insertion par l'Activité Economique

	2003		2013	
	Nbre Ets	Salariés	Nbre Ets	Salariés
Associations Intermédiaires (AI)	14	426	1	24
Entreprises Intermédiaires (EI)	29	179	5	50
Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)			42	590
Etablissements de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)			2	4
Total	43	605	50	668

Source : Dieccte Guadeloupe, traitement SESE

Les salariés en IAE

84,0 % des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont des chantiers d'insertion (ACI). Pour les salariés, 88 % des embauchés et accompagnés sont localisés dans les ACI. Les bénéficiaires du RSA sont majoritaires dans les SIAE. Les collectivités locales sont pour la plupart les maîtres d'ouvrage des projets de chantier d'insertion, d'où leur forte implication financière en terme d'accompagnement et d'investissement. La demande de prestations émanant des collectivités est forte. Cet engouement des associations pour les ACI découle d'une main d'œuvre bon marché disponible (possibilité

d'embaucher sous contrat aidé les salariés) et des financements importants des communes via des subventions car le besoin exprimé par les collectivités est forte.

En termes de sorties « positives » après un passage en SIAE, 15 % des bénéficiaires ont retrouvé une activité en emploi durable (6 mois ou plus), 10 % dans un emploi non durable et 20% une formation. Les autres sorties (non positives) correspondent à l'inactivité (22 %), à des sorties « sans nouvelle » (20 %), au chômage (12 %) ce qui fait un total de 56 % des sorties négatives qui demeurent majoritaires.

G- LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences. Ce dispositif prévoit une aide financière pour toute embauche à partir de 2013 effectuée par les PME sous certaines conditions. Cette aide est ouverte pour une durée de 3 ans de plein droit aux entreprises de moins de 50 salariés (ou appartenant à un groupe de moins de 50 salariés), aux entreprises employant entre 50 et 300 salariés. Les entreprises de plus de 300 salariés (ou appartenant à un groupe de plus de 300 salariés) sont exclues du dispositif d'aide.

Le contrat de génération est constitué d'un binôme entre un jeune âgé de moins de 30 ans et un senior d'au moins 57 ans (ou au moins 55 ans, s'il est reconnu travailleur handicapé) en CDI pendant la durée de l'aide ou jusqu'au départ en retraite. Le jeune salarié doit être embauché en CDI et à temps plein.

Les premiers contrats de génération ont démarré courant mars 2013 localement. En Guadeloupe et Îles du Nord, 26 demandes d'aide au contrat génération ont été enregistrées à la fin de l'année. Parmi elles, 57,7 % ont été acceptées soit 15 demandes. Les autres ont été rejetées en grande partie pour des causes réglementaires.

Demandes d'aide contrat de génération					
	ENREGISTRÉES	ACCEPTÉES		REJETÉES	
	En cumul depuis le 17 mars 2013	En cumul depuis le 17 mars 2013	Taux d'acceptation (en cumul) (%)	répartition par motif	
				cause réglementaire	autre
France métropolitaine	17 519	14 743	84,2%	1 652	927
Guadeloupe	26	15	57,7%	7	4
Martinique	26	16	61,5%	9	0
Guyane	19	12	63,2%	4	3
La Réunion	59	39	66,1%	12	7
Outre-mer	130	82	63,1%	32	14
France entière	17 649	14 825	84,0%	1 684	941

Parmi les demandes acceptées, 14,3 % d'entre elles proviennent des entreprises de 50 à 300 salariés, le reste correspond aux entreprises de moins de 50 salariés. En France entière ces taux sont de 11,4 % et de 88,6 % respectivement.

Les jeunes en contrat de génération sont majoritairement des hommes (53 % contre 47 % des femmes).

100 % ont entre 21-25 ans. Les moins de 21 ans et les plus de 25 ans sont absents du dispositif bien qu'il s'agit d'une mesure dédiée aux jeunes de moins de 30 ans.

Les niveaux de formation des jeunes embauchés sont relativement élevés. En effet, 51,1 % d'entre eux sont de niveau Bac +2 ou plus (Niveaux I à III).

44,0 % des jeunes étaient déjà embauchés dans l'entreprise avant l'embauche en CDI dans les conditions du contrat de génération.

Les jeunes sont à 85,7 % embauchés à temps plein.

Quant aux seniors, 60,0 % sont des hommes et sont tous âgés de 57 ans et plus.

III – Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand

A- LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)¹

Le CUI-CAE constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. Il peut, afin de développer l'expérience et les compétences du salarié, prévoir, par avenant, une période d'immersion auprès d'un autre employeur.

La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé soit à durée déterminée (CDD) de 6 mois minimum soit à durée indéterminée (CDI). La convention

individuelle ouvrant droit au bénéfice du CUI-CAE ne peut excéder le terme du contrat de travail et dans la limite d'une durée totale de 24 mois ou de 5 ans (60 mois) pour les salariés âgés de 50 ans et plus bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'ATA ou de l'AAH, ainsi que pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.

La personne embauchée dans le cadre d'un CUI-CAE bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par Pôle emploi

¹- Remarque : Ce contrat n'a rien à voir avec le contrat CUI-CAE Dom (secteur marchand)

Les bénéficiaires du CAE de 2006 à 2010 et du CUI-CAE* de 2011 à 2013

Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires du RMI/RSA	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71%	20%	21%	16%	92%	1%
2007	3 692	61%	24%	24%	18%	91%	1%
2008	4 258	69%	20%	23%	17%	93%	1%
2009	4 195	68%	20%	22%	17%	95%	1%
2010	4 166	64%	22%	24%	17%	96%	1%
2011	4 067	62%	19%	21%	17%	95%	1%
2012	4 908	63%	21%	35%	27%	90%	1%
2013	4 404	69%	15%	45%	33%	94%	1%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

*Remarque : Jusqu'en 2010 le contrat s'appelait le CAE et depuis 2011, il se nomme CUI-CAE ou CUI non marchand.

Le CUI-CAE, principal contrat du secteur non marchand, a permis à des personnes en situation difficile ou en exclusion d'occuper une activité en emploi pour une durée 6 à 12 mois. Le nombre de contrats CUI-CAE enregistrés s'établit à 4 404 soit une diminution de 10,3 % par rapport à l'année 2012. Ce recul est lié à la mise en œuvre du dispositif d'emploi d'avenir éligible à un même type de public notamment les jeunes de bas niveau de formation. Cette diminution touche davantage les hommes (-32,8 %) et plus particulièrement les jeunes hommes de moins de 25 ans (-48,2 %). En conséquence, la part des jeunes chute de 21 % en 2012 à 15 % en 2013. En revanche, les bénéficiaires de minima sociaux (publics identifiés comme prioritaires) sont bien plus nombreux en proportion qu'il y a un an. Les bénéficiaires du RSA représentent 73 % des bénéficiaires de minima sociaux

CUI-CAE. Il y a toujours peu de contrats CUI-CAE pour les travailleurs handicapés.

Le recrutement des bénéficiaires se fait principalement par les associations. Une surreprésentation du tissu associatif dans le secteur non marchand qui perdure depuis les années 2000 (période où les collectivités territoriales se sont désengagées à cause de la vague de titularisation des agents de catégorie C demandée par les syndicats). Toutefois, depuis 2012, la part des associations dans les structures d'accueil s'est réduite fortement passant de 71,0 % en 2011 à 55,5 % en 2013 au profit des établissements publics dont la proportion passe à 31,5 % contre 25,0 % en 2012. La part des collectivités augmente aussi de deux points passant à 11,1 % en 2013.

Les associations : premières employeuses de contrats aidés dans le non marchand

Structures d'accueil	Poids
Commune + EPCI	11,1%
Association	55,5%
Ets public d'enseignement	31,5%
Autres Ets publics	1,9%
TOTAL	100,0%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SESE

Parmi les 2 000 contrats enregistrés dans les associations, les principaux secteurs d'activités recensés sont le secteur de l'action sociale sans hébergement (35 %), les activités des organisations associatives (31 %), l'enseignement (20 %) et les activités sportives, récréatives et de loisirs (4 %).

Sur les 4 404 contrats CUI-CAE enregistrés en 2013, les nouveaux contrats pèsent 61,4 %. (54 % en 2012). Les 38,6 % restants sont des renouvellements. Les contrats sont renouvelés une fois (14,6 %), deux fois (12,5 %), trois fois (11,0 %) et 4 fois (0,5 %). Les renouvellements concernent des contrats de 6 mois ou plus renouvelés dans la même année. La durée moyenne des contrats est de 8,8 mois (en 2012, cette durée ne dépassait pas les 6 mois).

16 % des contrats correspondent à des chantiers d'insertion où le taux de prise en charge financière par l'Etat s'établit à 105 % au lieu de 70 - 80 % pour les autres contrats.

Les femmes demeurent les principaux bénéficiaires de CUI-CAE quelque soit la tranche d'âge (69 %). Cette surreprésentation s'observe davantage dans la tranche 30 à 49 ans où plus de 74 % des contrats sont des femmes (en 2012 c'était les deux tiers). Ce contrat

concerne davantage les seniors que l'ancien CAE du Plan de Cohésion Sociale (PCS) (14,4 % des contrats contre 9 % auparavant) et toujours peu les personnes handicapées (1,1 % des contrats). Le public handicapé est en général plus éloigné de l'emploi que les autres publics car il cumule les difficultés, bas niveaux de formation, durée d'inscription au chômage plus importante. Le poste d'employé est le plus souvent recherché ; un positionnement qui met les handicapés en concurrence frontale avec la masse des demandeurs d'emploi en Guadeloupe (huit demandes sur dix sur des postes d'employés).

Les métiers exercés au sein des structures d'accueil sont fortement sexués. Les femmes travaillent dans les métiers dits féminisés. Elles occupent majoritairement des postes dans l'animation de loisirs, d'assistance auprès des enfants mais aussi dans le secrétariat, l'éducation et surveillance au sein des établissements et le ménage (domestique ou en entreprise). Les hommes travaillent davantage dans les espaces verts, la maintenance des bâtiments, la surveillance et nettoyage des locaux, l'animation de loisirs auprès des enfants et les métiers de l'agriculture (polyculture, élevage, horticulture, maraîchage...).

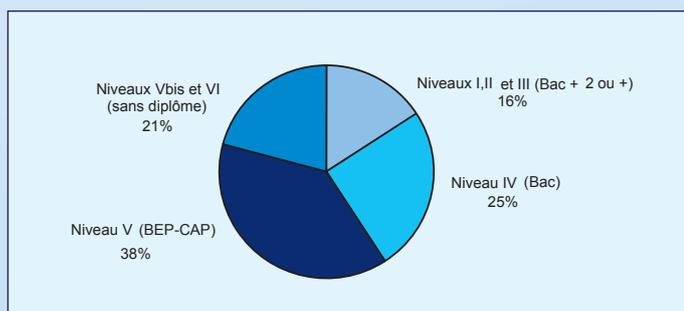
Les métiers les plus recrutés en CUI non marchand

Liste des métiers dans les CUI-CAE en 2013	Poids
Entretien des espaces verts	13,7%
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	12,9%
Secrétariat	11,7%
Éducation & surveillance au sein d'établissements d'enseignement	8,7%
Maintenance des bâtiments et des locaux	8,0%
Nettoyage de locaux	6,3%
Assistance auprès d'enfants	5,6%
Services domestiques	5,3%
Opérations administratives	2,5%
Personnel polyvalent en restauration	1,8%
Assistance auprès d'adultes	1,7%
Animation d'activités culturelles ou ludiques	1,4%
Les douze métiers les utilisés	79,5%
Total des 125 métiers enregistrés sur 531 répertoriés	100,0%

Le niveau de formation des bénéficiaires s'est relevé en 2013. En comparaison aux années précédentes, il y a moins de non-diplômés (21 % des niveaux Vbis et VI contre 22 % en 2012 et 24 % en 2011), et plus de diplômés (41 % de Bac ou plus contre 38 % en 2012 et 35 % deux ans plus tôt).

Source : ASP, Dares, traitement SESE

Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE en 2012



Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement SESE

Le contrat CUI-CAE a été mis en œuvre en faveur des personnes cumulant les difficultés d'accès à l'emploi (longue ancienneté d'inscription à Pôle emploi, faible niveau de formation, bénéficiaires du RSA, TH, etc.). Or, un certain nombre de bénéficiaires ne sont pas considérés comme publics prioritaires. Il s'agit des non inscrits à Pôle emploi et ceux dont l'ancienneté d'inscription est inférieure à 6 mois. Leur nombre représente 10,0 %. A noter que ces taux ont fortement diminué, il était de 17,0 % en 2012. Par ailleurs, la proportion des hauts niveaux (Baccalauréat et plus) est de 41,0 % alors que dans la demande d'emploi, la part de cette catégorie représente 32,0 % de la demande d'emploi (DEFM). Les niveaux Bac+2 sont également sur-représentés par rapport à demande d'emploi (16,0 % contre 12,4 % dans la DEFM).

Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CUI-CAE, les employeurs concernés doivent avoir conclu une convention fixant

les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. La convention doit prévoir les actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé. Pour 97 % des contrats, un programme de formation est prévu (54 % en interne et 43 % en externe). Il s'agit principalement de l'acquisition de nouvelle compétence, 57 % des cas dont 51 % à l'initiative de l'employeur.

Les autres formations telles que les formations pour adaptation au poste représentent 46,4 % des contrats, les formations qualifiantes 16,1 % des CUI et les formations de remise à niveau 11,6 % et actions de pré-qualification seulement 1,0 % des contrats (un bénéficiaire peut cumuler plusieurs actions de formation). En 2012, les formations pour adaptation au poste ne représentaient que 18 % des cas et celles pour acquisition des nouvelles compétences avaient une proportion inférieure de deux points (55 %).

Quant aux mesures d'accompagnement qui sont censées être obligatoires, elles sont faibles aussi bien pour l'aide à la prise de poste (44,1 %), l'accompagnement au projet professionnel et appui à sa réalisation (34,1 %), que l'aide à la recherche d'emploi (11,5 %) et à la remobilisation vers l'emploi (19,4 %). L'accompagnement social ne dépasse pas les 20 % des contrats enregistrés.

L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure également faible (3,7 % contre 4 % en 2012 et 6,0 % en 2011).

A noter que 27,2 % des contrats ont été interrompus avant leur terme (2 % en 2012 et 20 % en 2011).

Les contrats enregistrés selon la commune des bénéficiaires ou de l'entreprise

Communes	Salariés	Employeurs	Communes	Salariés	Employeurs
ABYMES(LES)	11,5%	20,4%	POINTE-A-PITRE	3,0%	4,2%
MORNE-A-L'EAU	5,5%	7,5%	PORT-LOUIS	2,1%	2,0%
MOULE(LE)	5,1%	3,0%	BAILLIF	1,8%	4,0%
BAIE-MAHAULT	4,6%	4,7%	GOYAVE	1,7%	0,5%
SAINTE-ANNE	4,4%	5,8%	GRAND-BOURG	1,4%	1,6%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	4,3%	1,6%	ANSE-BERTRAND	0,9%	0,4%
BASSE-TERRE	4,3%	4,2%	DESHAIES	0,9%	0,4%
TROIS-RIVIERES	4,2%	2,8%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	0,8%	0,2%
SAINTE-ROSE	4,1%	4,8%	DESIRADE(LA)	0,7%	0,0%
BOUILLANTE	4,1%	3,9%	TERRE-DE-HAUT	0,6%	0,5%
VIEUX-HABITANTS	4,1%	6,1%	SAINT-LOUIS	0,5%	0,2%
SAINT-FRANCOIS	3,8%	1,1%	VIEUX-FORT	0,4%	0,0%
GOSIER(LE)	3,4%	1,9%	TERRE-DE-BAS	0,3%	0,2%
PETIT-CANAL	3,3%	2,7%			
SAINT-CLAUDE	3,2%	5,6%	SAINT-BARTHELEMY	0,02%	0,0%
LAMENTIN	3,1%	2,7%	SAINT-MARTIN	3,1%	3,0%
GOURBEYRE	3,0%	0,5%	Communes hors du Dépt	0,0%	0,3%
PETIT-BOURG	3,0%	1,8%			
POINTE-NOIRE	3,0%	1,7%	Total	100,0%	100,0%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

La commune des Abymes demeure celle qui enregistre le plus grand nombre de contrats CUI-CAE en raison de sa population importante. Ce sont quelques communes de Grande Terre (Morne-à-l'Eau, Le Moule et Sainte-Anne) où le nombre de contrats signés est le plus élevé suivi de quelques communes du sud Basse-Terre (Capesterre-Belle-Eau, Basse-Terre et Trois-Rivières). En revanche, il y a peu de contrats enregistrés dans les communes des Îles du Sud (Marie-Galante, les Saintes, la Désirade).

A contrario, les bénéficiaires ne travaillent pas tous pour la plupart dans leur commune de résidence. La commune de Vieux-habitants accueille 6,1 % des bénéficiaires. Elle fait mieux que les communes de Baie-Mahault et du Moule.

Concernant les Îles du Nord, il n'y a que peu de contrats enregistrés à Saint-Martin et aucun contrat à Saint-Barthélemy.

B- LES EMPLOIS D'AVENIR (EA)¹

Les emplois d'avenir sont des contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Ils comportent des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus (30 ans si le jeune est reconnu travailleur handicapé),
- être sans emploi,
- avoir un niveau de formation inférieur au niveau IV de la nomenclature officielle (souvent appelé niveau bac),
- connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, malgré un premier soutien des pouvoirs publics,
- totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois

Des mesures dérogatoires sont prévues : Est susceptible de bénéficier d'un emploi d'avenir, même avec un niveau de formation égal

ou supérieur au niveau IV de la nomenclature officielle, un jeune qui répond aux 2 critères suivants :

- résider en Zone Urbaine Sensible (ZUS), en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), dans un département d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- et avoir connu une période de recherche d'emploi d'au moins un an dans les 18 derniers mois.

En 2013, le nombre d'emplois d'avenir a dépassé l'objectif fixé de 1 500 contrats soit 1 543 emplois d'avenir enregistrés (1 329 dans le secteur non marchand et 214 dans le secteur marchand). Ce sont majoritairement des hommes contrairement aux autres contrats aidés (non marchand et marchand) et sont fréquemment inscrits à Pôle emploi.

¹ - L'emploi d'avenir professeur est un dispositif de pré-recrutement d'enseignants parmi les jeunes issus de milieux modestes. Il permet à un étudiant souhaitant devenir professeur de poursuivre ses études, en bénéficiant d'un revenu stable, en contrepartie d'un travail à temps partiel dans un établissement scolaire.

Les bénéficiaires des Emplois d'Avenir en 2012 et 2013

Année	Nombre de contrats conclus	Part du secteur non marchand	Parts des femmes	part des moins de 21 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2012	14	100%	50%	7%	7%	93%	7%
2013	1 543	86%	46%	21%	4%	83%	0,2%

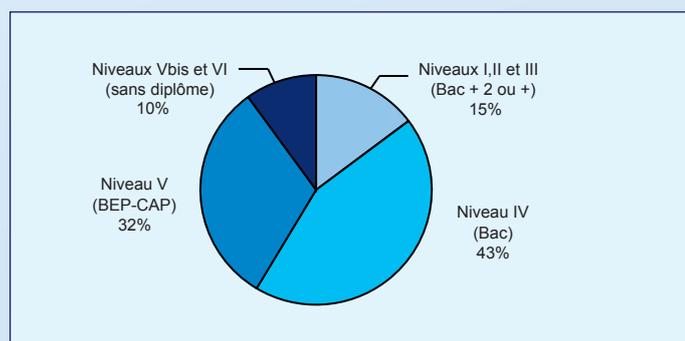
Source : ASP, Dares

67 % des jeunes ont entre 22 et 24 ans. Les 25 ans et plus représentent 12 % des contrats signés.

Bien qu'il s'agisse d'un dispositif destiné aux jeunes les moins diplômés (niveau inférieur au Bac), pour les départements d'outre-mer,

une dérogation est prévue pour ceux de niveau égal au supérieur au baccalauréat. Ainsi, 44 % des emplois d'avenir sont contractualisés par des jeunes de niveau IV et même 15 % de niveau III ou plus soit plus de la majorité des contrats.

Niveau de formation des bénéficiaires d'Emploi d'Avenir



Source : ASP, Dares

Les femmes sont bien plus diplômées que leurs homologues masculins, la proportion des niveaux IV s'élève à 51 % et 24 % pour les niveaux III ou plus (contre respectivement 38 % et 6 % pour les hommes). Les niveaux inférieurs au bac ne représentent que 42 % des contrats (25 % pour les femmes et 56% pour les hommes).

Les catégories d'employeurs rencontrés

Structures d'accueil	Poids
Commune + EPCI	38%
Association	41%
Collectivités territoriales	2%
Ets Public d'enseignement	0,2%
Autre Ets public	7%
Entreprise du secteur privé	13%
TOTAL	100%

Source : ASP, Dares

Les établissements du secteur privé sont de très petites tailles en Guadeloupe. Ainsi, 28 % des emplois d'avenir du secteur marchand sont signés par des entreprises n'ayant aucun salarié déclaré. 35 % des contrats relèvent des entreprises dont le nombre de salariés ne dépasse pas 4 salariés. Au total, neuf établissements sur dix employant des contrats d'avenir ont moins de dix salariés.

Au niveau des associations, les établissements de moins de dix salariés représentent 70 % des emplois d'avenir dans les associations.

Les bénéficiaires sont quasiment tous en contrat à durée déterminée CDD (97 %). Parmi les contrats à durée déterminée, 81 % ont une durée d'inscription d'un an, 14 % une durée de trois ans, le reste de deux ans (5 %).

Les associations et les communes (y compris les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)) sont les premières structures employeuses. Elles totalisent environ 80% des contrats.

Au niveau sectoriel, les emplois d'avenir dans le non marchand sont plus fréquents dans les secteurs du commerce et réparation automobile (16 %), l'industrie (16 %), la construction (12 %), les activités de services administratifs de soutien (11 %) et autres activités de services (10 %) et l'hébergement et la restauration (9 %).

Au sein des associations, les secteurs dominants sont les autres activités de services (48%), santé humaine et action sociale (23 %) et arts, spectacles et activités récréatives (13 %).

Les métiers les plus recrutés dans les emplois d'avenir

Liste des métiers dans les Emplois d'Avenir en 2013	Poids
Entretien des espaces verts	10,4%
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	9,1%
Secrétariat	6,3%
Animation d'activités culturelles ou ludiques	6,3%
Polyculture, élevage	5,1%
Maintenance des bâtiments et des locaux	4,7%
Éducation en activités sportives	4,3%
Médiation sociale et facilitation de la vie en société	2,1%
Assistanat technique et administratif	2,0%
Accueil touristique	1,7%
Opérations administratives	1,6%
Promotion du tourisme local	1,5%
Les douze métiers les utilisés	55,1%
Total des 150 métiers enregistrés sur 531 répertoriés	100,0%

Source : ASP, Dares, traitement SESE

A l'instar des autres contrats aidés, les métiers les plus souvent exercés sont peu rémunérateurs et sont destinés aux salariés ayant un faible niveau de formation. Or 15 % des contrats sont signés par des bénéficiaires de niveau III ou plus (Bac +2 et plus). Il s'agit principalement les métiers dans le secteur tertiaire concernant majoritairement les femmes et des métiers du BTP et de l'agriculture employant principalement des hommes.

Ces métiers exercés sont fortement sexués. Les femmes travaillent

dans les métiers dits féminisés. Elles occupent majoritairement des postes dans l'animation de loisirs auprès des enfants, le secrétariat, l'animation d'activités culturelles ou ludique mais aussi dans l'assistanat technique et administratif, l'accueil touristique et les opérations administratives. Les hommes travaillent davantage dans les métiers de l'entretien des espaces verts, la polyculture et l'élevage, la maintenance des bâtiments et des locaux, l'éducation en activités sportives et l'entretien et la surveillance du tracé routier.

Les contrats enregistrés selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Salariés	Employeurs	Communes	Salariés	Employeurs
ABYMES(LES)	14,6%	13,6%	PETIT-CANAL	1,8%	1,0%
GOSIER(LE)	7,0%	5,3%	GRAND-BOURG	1,8%	1,6%
BAIE-MAHAULT	6,7%	15,8%	GOYAVE	1,6%	1,3%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	5,5%	1,6%	DESHAIES	1,3%	1,1%
POINTE-A-PITRE	5,1%	10,3%	PORT-LOUIS	1,2%	0,9%
SAINTE-ANNE	4,7%	3,2%	TERRE-DE-BAS	1,1%	1,1%
BASSE-TERRE	4,2%	9,0%	ANSE-BERTRAND	0,9%	0,5%
MOULE(LE)	4,2%	2,9%	BAILLIF	0,9%	1,1%
SAINTE-ROSE	3,8%	2,4%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	0,8%	0,8%
MORNE-A-L'EAU	3,7%	1,9%	SAINT-LOUIS	0,8%	0,9%
TROIS-RIVIERES	3,6%	2,7%	DESIRADE(LA)	0,5%	0,5%
LAMENTIN	3,1%	1,7%	TERRE-DE-HAUT	0,5%	0,4%
PETIT-BOURG	2,8%	3,3%	VIEUX-FORT	0,4%	0,1%
BOUILLANTE	2,2%	2,1%			
VIEUX-HABITANTS	2,1%	1,6%	SAINT-BARTHELEMY	0,1%	0,1%
POINTE-NOIRE	2,0%	1,5%	SAINT-MARTIN	5,1%	5,3%
SAINTE-ANNE	2,0%	1,7%	Commune hors Dpt	0,0%	0,5%
SAINTE-ROSE	2,0%	2,1%			
GOSIER	1,8%	0,9%	Total	100,0%	100,0%

Source : ASP, Dares

Les bénéficiaires des contrats résident dans l'agglomération poinnoise (Pointe-à-Pitre, Abymes, le Gosier et Baie-Mahault) pour un tiers des contrats. Autrement, une grande partie des bénéficiaires habitent dans les villes où il existe une activité économique dense (Basse-Terre, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Morne-à-L'eau et le Moule.

En ce qui concerne la localisation des structures d'accueil, elles sont centrées dans les villes de Baie-Mahault, Abymes, Pointe-à-Pitre, Basse-Terre et le Gosier. Ce sont des villes où l'activité économique est très présente.

Emplois d'Avenir Professeurs

En 2013, 37 emplois d'avenir professeurs ont été enregistrés en Guadeloupe et Îles du Nord.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CETTE PUBLICATION

AAH : allocation adulte handicapé	CUI-CAE : contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi
ACA : allocation chômeur âgé	CUI-CAE-Dom : contrat unique d'insertion - contrat d'accès à l'emploi
ACCRE : aide aux chômeurs créateurs & repreneurs d'entreprise	CVS : corrigé des variations saisonnières
ACI : atelier chantier d'insertion	DARES : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
ACM : allocation complémentaire à la mobilité	DEFM : demande d'emploi en fin de mois
AFPA : association pour la formation professionnelle des adultes	DELD : demande d'emploi de longue durée
AI : allocation d'insertion	DEUG : diplôme d'études universitaires générales
AI : association intermédiaire	DIECCTE : direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
ANT : agence nationale pour la promotion des travailleurs de l'outre-mer	DRFIP : direction régionale des finances publiques
ARA : allocation de retour à l'activité	DUT : diplôme universitaire de technologie
ARE : allocation de retour à l'emploi	EA : emploi d'avenir
AS-FNE : allocation spéciale du fond national pour l'emploi	EI : entreprise d'insertion
ASP (ex CNASEA) : agence de service et de paiement	EPCI : établissement public de coopération intercommunale
ASS : allocation de solidarité spécifique	ETP : équivalent temps-plein
ATA : allocation temporaire d'attente	ETTI : entreprise de travail temporaire d'insertion
AUD : allocation unique dégressive	FAP : familles professionnelles
BEP : brevet d'études professionnelles	FIM : formation individualisée mobilité
BIT : bureau international du travail	FSE : fond social européen
BTP : bâtiment, travaux publics	IAE : insertion par l'activité économique
BTS : brevet de technicien supérieur	LADOM (ex ANT) : l'agence de l'outre-mer pour la mobilité
CAE : contrat d'accès à l'emploi	NACRE : nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
CAP : certificat d'aptitude professionnelle	NAF : nomenclature d'activité française
CAV : contrat d'avenir	NSEJ : nouveau service emploi jeune
CCIIG : chambre de commerce et d'industrie des îles de la Guadeloupe	OPCA : organisme paritaire collecteur agréé
CDD : contrat à durée déterminée	OSP : organisme de service à la personne
CDI : contrat à durée indéterminée	PIJ : projet initiative jeune
CDIAE : conseil départemental d'insertion par l'activité économique	RMI : revenu minimum d'insertion
CEC : contrat emploi consolidé	RSA : revenu de solidarité active
CES : contrat emploi solidarité	SAE : stage d'accès à l'emploi
CFA : centre de formation des apprentis	SAP : services à la personne
CIA : contrat d'insertion par l'activité	SEJD : soutien à l'emploi des jeunes diplômés
CIE : contrat initiative emploi	SIAE : structure d'insertion par l'activité économique
CI-RMA : contrat d'insertion - revenu minimum d'activité	SIFE : stage d'insertion pour la formation et l'emploi
CIVIS : contrat d'insertion dans la vie sociale	STMT : statistiques du marché du travail
CJE : contrat jeune en entreprise	TAM : technicien, agent de maîtrise
CLD : chômage de longue durée	TH : travailleur handicapé
CMA : chambre de commerce et d'artisanat	TRACE : trajet d'accès à l'emploi
CNASEA : centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles	URSSAF : union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
COM : collectivité d'outre-mer	VAE : valorisation des acquis de l'expérience
CPER : contrat de plan Etat-Région	

**Le MARCHÉ du TRAVAIL et les POLITIQUES de l'EMPLOI
en GUADELOUPE et ÎLES du NORD**

Bilan 2013

**DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA GUADELOUPE (DIECCTE)**

DIRECTION

Rue des Archives - Bisdary - 97113 Gourbeyre
Téléphone : 0590 80 50 50 - Télécopie : 0590 80 50 00

Bureau de Jarry

Imm. Raphael - Zac de Houelbourg Sud - Lot. N°13
Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 0590 83 10 34 - Fax : 0590 83 70 75

Bureau de Basse-Terre

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard
97100 Basse-Terre
Tél : 0590 99 35 99 - Fax : 0590 81 60 05

Bureau de Saint-Martin

20, rue de Galisbay - 97150 Marigot - Saint Martin
Téléphone : 0590 29 02 25 - Fax : 0590 29 18 73

Bureau des Abymes - Dothémare

Immeuble C2E - rue de l'Abreuvoire
Dothémare - 97139 Les Abymes
Tél : 0590 21 38 21 - Fax : 0590 90 28 95

Directeur de Publication : Jean-Claude Mimifir

Rédaction :

Service Etudes, Statistiques, Evaluation (SESE),
Charly Darmalingon & Roman Janik
Courriel : 971.statistiques@dieccte.gouv.fr

Impression : PRIM

Depôt Légal
Octobre 2014



MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE